

## Les mazarinades périodiques : floraison sans lendemain ou tournant dans l'histoire de la presse française ?

Les périodiques parus pendant la Fronde ont été le plus souvent perçus par les historiens et les bibliographes comme des annexes, des prolongements allant quasiment de soi, en quelque sorte comme l'écume d'une production qui a surtout valu par la masse et la liberté de ton des libelles diffusés. Or notre propos vise plutôt ici à considérer pour eux-mêmes les périodiques publiés à l'époque – et ce à partir des collections de la Bibliothèque nationale de France et de la bibliothèque de l'Arsenal. Chemin faisant, nous nous efforcerons de relier la parution de périodiques pendant la Fronde à une histoire plus générale de la presse française et de mettre en évidence la portée du tournant qu'a constitué cette crise.

De fait, lorsqu'éclate la Fronde, la presse périodique n'existe officiellement en France que depuis dix-sept ans. C'est un phénomène très récent et, qui plus est, dont le statut est perçu comme dérogoire et régi par l'arbitraire. Titulaire de la *Gazette* lancée en 1631 à Paris, le médecin Théophraste Renaudot (1586-1653), créature du cardinal de Richelieu, n'appartient pas à la corporation des libraires et imprimeurs de la capitale – laquelle y détient pourtant *de jure* l'exclusivité de l'impression et de la diffusion de l'imprimé<sup>1</sup>. Or la *Gazette* bénéficie d'un monopole d'une étendue proprement exorbitante au regard de la législation des privilèges de l'époque. Imprimeurs et libraires ont eu beau protester et faire intervenir le parlement de Paris, Renaudot s'est vu confirmer en 1635, pour lui seul et ses héritiers, le droit de rédiger, imprimer et commercialiser dans tout le royaume les

gazettes, relations et nouvelles [...] lettres, copies ou extraicts [...] et autres papiers [...] contenant le recit des choses passées et a[d]venueüs ou qui se passeront tant

---

\* Conservateur général, chef du service de l'Inventaire rétrospectif, Bibliothèque nationale de France.

\*\* Conservateur en chef, service de l'Inventaire rétrospectif, Bibliothèque nationale de France.

<sup>1</sup> Articles 14 et 29 des *Statuts* de 1618 de la communauté des libraires, imprimeurs et relieurs de la ville de Paris (publiés à Paris en 1620).

dedans que dehors le royaume [...] nonobstant toutes declarations, ordonnances, arrests, reglements et defenses faites ou à faire pour raison de [...] l'imprimerie et librairie<sup>2</sup>.

Ce monopole, ce « système d'information », comme l'a qualifié Gilles Feyel, a donc contribué à détacher dès ses débuts la presse périodique française du monde du livre et de ses métiers et à en faire « la chose du roi » (ou plutôt de son principal ministre). En tant que tel, ce système était censé non seulement empêcher toute concurrence en matière de périodiques proprement dits, mais également tarir la production d'occasionnels et de relations éphémères qui jusque-là alimentait massivement les imprimeries de Paris comme de province<sup>3</sup>.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que l'un des premiers effets de la Fronde ait été la remise en question, au moins *de facto*, d'un monopole de l'information tributaire d'une gouvernance politique elle aussi contestée. Après avoir gardé le silence en 1648 sur nombre de troubles, à partir de janvier 1649 la *Gazette* de Renaudot, symbole de l'information officielle et monopolistique, entre dans une période de concurrence et d'incertitude qui a déjà été amplement étudiée<sup>4</sup>. Au sein même du camp loyaliste, Renaudot, mis en cause pour manque de dévouement, va peiner à assurer la survie de sa *Gazette*. À plus forte raison le journaliste ne peut-il réduire au silence les quelques feuilles fidèles à la Cour qui viennent lui disputer son monopole – feuilles que Mazarin considère avec bienveillance voire même qu'il suscite<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> Texte des *Lettres du Roy en forme de charte. Contenant le privilege octroyé par Sa Majesté à Thephraste Renaudot... et à ses enfans, successeurs et ayans droit...* (février 1635), qui ajoute d'ailleurs au monopole de la *Gazette* celui du « prix courant des marchandises, conferences et autres impressions des [...] bureaux [d'adresses...] ».

<sup>3</sup> Gilles FEYEL (*L'Annonce et la nouvelle: la presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 147) fait remarquer à juste titre qu'entre 1635 et 1647, les bibliothèques publiques ne conservent pratiquement plus aucune de ces pièces éphémères. Ce qui tend à démontrer que le monopole générique de la *Gazette* et de ses sous-produits (« extraordinaires », etc.) a abouti à leur extinction au moins temporaire.

<sup>4</sup> Outre l'ouvrage de G. FEYEL précité (*L'Annonce et la nouvelle...*), voir notamment Stéphane HAFEMAYER, *L'Information dans la France du xvii<sup>e</sup> siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2002. Lequel résume bien entre autres (p. 690-691) les hésitations des premiers mois de 1649 où une couverture « partisane [par la *Gazette*] des événements parisiens fut néanmoins tolérée par l'autorité royale. En fait, les difficultés du pouvoir, l'éloignement de la Cour [...] ont aussi soulagé le périodique de ses contrôles tutélaires et libéré son propos », même si « dans cette guerre imprimée, la *Gazette* demeure au service de la reconquête royale ».

<sup>5</sup> Ainsi les six *Nouvelles extraordinaires* publiées par l'imprimeur-libraire parisien Guillaume Sassium d'octobre 1650 à septembre 1651 sous la protection du maréchal de L'Hospital, gouverneur de Paris, ou plus encore l'*Histoire journaliere* de l'abbé Jacques GAUDIN, imprimée auprès de la Cour, à Compiègne puis à Pontoise, par l'imprimeur-libraire rouennais Julien II Courant, du 5 septembre à la fin octobre 1652.

De sorte que les périodiques qui voient le jour pendant la Fronde, loin d'être les simples excroissances de la production imprimée de l'époque, vont bel et bien concentrer les enjeux les plus cruciaux de toute cette production d'actualité. Par leur double nature informative et polémique, ils vont être les témoins privilégiés de ce que Christian Jouhaud a appelé l'« extraordinaire mouvement de politisation [...] des formes scripturaires et éditoriales disponibles à l'époque<sup>6</sup> ».

## UN CORPUS ET SA CHRONOLOGIE

Mais, au fait, de quels périodiques s'agit-il? Notre premier travail a consisté à repérer les périodiques présumés, tant parmi les collections de la BnF et de la bibliothèque de l'Arsenal que dans les principaux outils bibliographiques disponibles (Moreau<sup>7</sup>, Sgard<sup>8</sup>, Carrier<sup>9</sup>). Or l'une des premières difficultés de ce repérage, c'est que tantôt les publications concernées ne se présentent pas *a priori* comme des périodiques de par leurs titres (*Histoire, Recueil*, par exemple) mais en sont bel et bien et promettent au moins une suite à leur premier numéro; tantôt au contraire elles semblent s'annoncer comme des périodiques (*Courrier, Gazette, Journal...*) sans que l'on puisse le vérifier par l'existence de plusieurs livraisons. Du reste, les variations de titre d'un numéro à l'autre peuvent entretenir la confusion bibliographique en faisant passer certains périodiques pour des publications isolées. Notre recensement, malgré tous nos efforts, n'offre donc pas de garantie d'exhaustivité, d'autant qu'il ne porte que sur les collections de la BnF et de l'Arsenal.

Nous aboutissons tout de même à un corpus, non pas de 32 titres comme l'avancait Roger Chartier dans l'*Histoire de l'édition française*<sup>10</sup>, mais de 51 titres de périodiques parus entre 1648 et 1652 (sans y inclure les réimpressions et contrefaçons éventuelles) – corpus matérialisé par le tableau présenté en annexe, classé dans un ordre aussi chronologique que possible et qui indique toutes les cotes correspondantes, à la BnF comme à la bibliothèque de l'Arsenal.

<sup>6</sup> Christian JOUHAUD, article « mazarinade », *Dictionnaire encyclopédique du livre*, sous la dir. de Pascal Fouché, Daniel Péchoin, Philippe Schuwer, et la responsabilité scientifique de Jean-Dominique Mellot, Alain Nave et Martine Poulain, Paris, éd. du Cercle de la Librairie, 2002-2011, 3 vol., t. II, 2005, p. 914.

<sup>7</sup> Célestin MOREAU, *Bibliographie des mazarinades : publiée pour la Société de l'histoire de France*, Paris, Jules Renouard, 1850-1851, 3 vol.

<sup>8</sup> *Dictionnaire des journaux : 1600-1789*, sous la dir. de Jean Sgard, Paris, Universitäts- und Volkshochschule, 1991, 2 vol.

<sup>9</sup> Hubert CARRIER, *La Presse de la Fronde (1648-1653) : les mazarinades*, Genève, Droz, 1989-1991, 2 vol.

<sup>10</sup> Roger CHARTIER, « Pamphlets et gazettes », *Histoire de l'édition française*, sous la dir. d'Henri-Jean Martin et Roger Chartier, Paris, Promodis, t. 1, 1982, p. 405-425, citation p. 419.

Certes il s'agit parfois de périodiques dont un seul numéro est connu et conservé, même s'il avait vocation à recevoir une suite – ainsi le *Courier extravagant, apportant toutes sortes de nouvelles*, publié à Paris chez Claude Huot en 1649, qui annonce une seconde livraison « si celle-ci est bien reçue ». On peut aussi avoir affaire à des titres que l'on ne qualifierait pas de mazarinades au sens étroit du terme (« pamphlet ou chanson satirique raillant Mazarin, pendant la Fronde<sup>11</sup> »), car ils défendent la politique du cardinal et de la Cour – ainsi l'*Histoire journaliere* rédigée par l'abbé Jacques Gaudin<sup>12</sup>, stipendié par Mazarin, et publiée à Compiègne puis Pontoise par l'imprimeur rouennais Julien II Courant en septembre-octobre 1652. Toujours est-il que l'on est là en présence de périodiques parus à l'époque de la Fronde et dont l'existence même est en contradiction avec le monopole détenu par la *Gazette* de Théophraste sur l'information. Ils ont donc légitimement leur place dans un corpus de mazarinades au sens large du mot<sup>13</sup>.

51, c'est très peu si l'on considère le nombre total de mazarinades publiées, évalué naguère par Hubert Carrier à pas moins de 5 200 éditions<sup>14</sup>. Mais c'est un saut quantitatif énorme en matière de périodiques, par rapport à la tranche chronologique 1631-1648 où, en dehors de la *Gazette*, seuls un annuel, *Le Mercure françois*, contrôlé par Renaudot lui-même, et deux publications de périodicité irrégulière assimilées à des livres sous privilège<sup>15</sup> ont pu voir le jour légalement.

Il s'agit donc d'une véritable explosion qui, à l'image du reste des mazarinades, est très inégalement répartie dans le temps.

Si en effet un seul titre est repérable en 1648 (le *Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la cour de parlement...*), la majeure partie des 51 publications

<sup>11</sup> C. JOUHAUD, « Mazarinade », *art. cit.*, sens 2.

<sup>12</sup> Et non par Charles Robinet de Saint-Jean (1608 ?-1698), historiographe du Roi et collaborateur de Théophraste Renaudot, comme on l'a longtemps présumé (cf. H. CARRIER, *La Presse de la Fronde...*, t. 2, p. 281-284, qui a utilisé pour établir la paternité de l'abbé Gaudin la correspondance reçue par Mazarin et conservée au ministère des Affaires étrangères, France, vol. 884).

<sup>13</sup> C. JOUHAUD, « Mazarinade », *art. cit.*, sens 1 qui, lui, précise bien qu'en bibliographie et en histoire du livre, on entend plus largement par mazarinade une « publication imprimée et diffusée pendant la Fronde (1648-1653) à des fins politiques ».

<sup>14</sup> H. CARRIER, *La Presse de la Fronde...*, t. 1 (*La Conquête de l'opinion*), notamment p. 72 et 84.

<sup>15</sup> En l'occurrence *Les Livres de chansons pour danser et pour boire...*, série de 27 livres publiés entre 1627 et 1669 par les imprimeurs du Roi pour la musique, Pierre I puis Robert II Ballard (sous privilèges des 16 octobre 1611 puis 24 octobre 1639), et le *Journal des principales audiences du parlement depuis l'année mil six cens vingt-trois...*, publié entre 1646 et 1754 par une succession de libraires parisiens sous un premier privilège octroyé le 4 décembre 1645 au rédacteur Jean Du Fresne et renouvelé à cinq reprises du 5 juin 1651 jusqu'au 19 mars 1750 au bénéfice de plusieurs libraires successifs.

Tableau n° 1 – Répartition par année des périodiques nés pendant la Fronde.

1648	1649	1650	1651	1652	sans date	TOTAL
1	23	4	3	19	1	51
(1,9 %)	(45,1 %)	(7,8 %)	(5,9 %)	(37,2 %)	(1,9 %)	

(23, soit 45,1 %) sont lancées en 1649 – la plupart (15) de janvier à mars, autrement dit pendant le blocus de Paris et avant la paix de compromis conclue à Saint-Germain le 1<sup>er</sup> avril. Témoin les deux pionniers à plus d'un titre que sont, d'une part, *Le Courier françois* (favorable au parlement), hebdomadaire qui remporte un franc succès<sup>16</sup>, couvre la période du 5 janvier au 7 avril 1649 et se pose en concurrent direct de la *Gazette* de Renaudot; et, d'autre part, *Le Courier françois, traduit fidèlement en vers burlesques*, par Saint-Julien, remaniement versifié du *Courier françois* et couvrant presque la même période (5 janvier-1<sup>er</sup> avril 1649).

Le fort recul de 1650 (4 titres) et 1651 (3 titres) semble montrer en revanche que la confusion liée au début de la Fronde des princes puis à l'union des Deux Frondes a suscité moins de vocations gazetières.

L'autre grande floraison de périodiques intervient en 1652, avec 19 titres recensés (soit 37,2 % du corpus) et répartis de façon plus équilibrée sur l'année, entre janvier – avec *Le Courier general, portant les nouvelles de tout ce qui se passe aujourd'huy dans l'Estat*, couvrant la période du 15 décembre 1651 au 3 janvier 1652 – et octobre – avec *La Gazette nouvelle. En vers burlesques*, qui s'annonce comme hebdomadaire mais clôt finalement la série en saluant le retour triomphal de Louis XIV dans « sa bonne ville de Paris ».

Par rapport au reste des mazarinades, toutefois, les titres de périodiques semblent accentuer le phénomène de polarisation autour des deux années les plus critiques et les plus tranchées politiquement, à savoir 1649 et 1652.

<sup>16</sup> Dont témoigne le pamphlet *Le Commerce des nouvelles restably*: « Le pain ne se vendoit pas mieux que ses papiers, on y couroit comme au feu, l'on s'assommoit pour en avoir, & les colporteurs donnoient des arr[h]es dès la veille afin qu'ils eussent des premiers [...] On n'entendoit les vendredis crier autre chose que le *Courier françois*, & cela rompoit le col à toutes les autres productions d'esprit, parmy lesquelles il se pouvoit trouver quelque bonne piece » (cité par H. CARRIER, *La Presse de la Fronde...*, t. 2, p. 273).

**Tableau n° 2** – Répartition par année de l'ensemble des mazarinades publiées, d'après H. Carrier<sup>17</sup>.

1648	1649	1650	1651	1652	1653	TOTAL
50	1 975	725	800	1 600	50	5 200
(1 %)	(38 %)	(14 %)	(15 %)	(30,8 %)	(1 %)	

**Tableau n° 3** – Répartition par année des périodiques nés pendant la Fronde.

1648	1649	1650	1651	1652	sans date	TOTAL
1	23	4	3	19	1	51
(1,9 %)	(45,1 %)	(7,8 %)	(5,9 %)	(37,2 %)	(1,9 %)	

C'est ainsi que l'année 1649 totalise, on l'a vu, plus de 45 % des périodiques parus pendant la Fronde, mais « seulement » 38 % de l'ensemble des mazarinades prises en compte par Carrier. De même, 1652 regroupe un peu plus de 37 % des titres de périodiques, mais plus de 30 % pour la production imprimée dans son ensemble. Les années 1650 et 1651, qui quant à elles pèsent près de 15 % chacune si on considère l'ensemble des publications, ne représentent respectivement que 7,8 % et 5,9 % des périodiques nés pendant la période.

## LÉGITIMITÉ(S)

Cette répartition différenciée peut cependant se comprendre. Pour qu'il vaille la peine de publier un périodique et avoir une chance de fidéliser un public sur un titre suivant un rythme hebdomadaire, un minimum de stabilité et de visibilité dans l'actualité à couvrir est en effet nécessaire. Les temps d'apaisement relatif comme les périodes de confusion des factions sont, de ce point de vue, peu favorables à l'apparition de gazettes, mais peuvent continuer à alimenter une production de pièces éphémères. Si des libelles isolés peuvent privilégier la polémique ou viser à frapper le public plus qu'à le convaincre, un titre de périodique, pour espérer survivre, se doit de paraître crédible dans le temps

<sup>17</sup> H. CARRIER, *La Presse de la Fronde...*, t. 1, p. 84. En 1982, l'article « Pamphlets et gazettes » de R. CHARTIER dans *l'Histoire de l'édition française* (t. 1, p. 405-425), fondé sur un premier recensement effectué dans les collections de la Bibliothèque nationale, avec les instruments de repérage limités de l'époque, faisait aussi état de 50 pièces pour 1648, mais de seulement 1 050 pour 1649, de 300 pour 1650, de 400 pour 1651, de 1 100 pour 1652 et de « moins de 20 » pour 1653, soit un total de moins de 2 920 impressions.

et se prévaloir d'une certaine légitimité. Les périodes les plus propices pour la presse couvrant la Fronde sont donc celles où certains titres peuvent se trouver pour ainsi dire pérennisés et institutionnalisés par un parti dominant, la « Vieille Fronde » et le parlement de Paris en 1649, la Fronde princière en 1652.

Cela dit, le parlement est une institution stable, urbaine, première cour de justice du royaume, garante du droit écrit, tutrice des corporations et protectrice de la vie économique. Il va donc jouir d'une longueur d'avance, dans l'encadrement de la chose imprimée, sur les grands féodaux rebelles et leurs réseaux. À Paris comme en province, c'est d'abord le regard protecteur des parlements voire les permissions qu'ils délivrent qui vont encourager les métiers du livre à travailler au service de la contestation du gouvernement. Dès le 25 janvier 1649, un arrêt du parlement de Paris, réitéré le 29 mars suivant, interdit l'impression et la vente de tout écrit qui n'aurait pas reçu une permission « enregistrée au greffe de la cour » souveraine elle-même, à l'exclusion de toute autre autorité<sup>18</sup>.

Les nouvelles feuilles qui battent en brèche le monopole de Renaudot n'entendent donc pas pour autant se situer toutes dans une zone de non-droit, voire revendiquer une anachronique liberté de la presse. Les périodiques émergents les plus soucieux de crédibilité dans la durée recherchent au contraire la caution de l'autorité la plus légitime possible. La plupart de ces publications sont loin de présenter toutes la mention d'un privilège ou d'une permission, mais beaucoup l'annoncent en page de titre sans en donner pour autant la reproduction intégrale ou même l'extrait attendu. C'est le cas de plus de la moitié (12 titres sur 23) en 1649<sup>19</sup>, d'un seul en 1650 et de 3 en 1652 (deux « Avec permission de Son Altesse Royale » Gaston d'Orléans et un « Avec privilège du Roy<sup>20</sup> »). *Le Courier françois*, publié par Rolin de La Haye et pionnier des mazarinades périodiques, montre davantage de zèle en faisant figurer, à la fin de sa 7<sup>e</sup> livraison (24 février-7 mars 1649), l'extrait de la

<sup>18</sup> Notamment le lieutenant civil du Châtelet, juridiction restée progouvernementale et en principe seule habilitée à Paris à délivrer des permissions pour les impressions de moins de deux cahiers d'impression – catégorie à laquelle appartient la grande majorité des mazarinades.

<sup>19</sup> Cette proportion est importante (56,2 % en comptant la permission du parlement reproduite dans *Le Courier françois*), si on la compare avec les taux avancés pour le reste des mazarinades à la même date : 14 % de titres parus sous permission du parlement de Paris et 1 % sous celle du lieutenant civil au Châtelet (d'après H. CARRIER, *La Presse de la Fronde*... t. 2, p. 301). Comme par hasard, presque toutes les permissions annoncées au titre figurent sur des périodiques parus pendant le blocus, au premier trimestre 1649, date à laquelle la toute-puissance du parlement s'impose à la capitale.

<sup>20</sup> Pour *Le Courier bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles*, Paris, Salomon de La Fosse (ou : Claude Le Roy), 17 livraisons de février à juillet 1652, ainsi que pour *Le Premier Courier des princes, apportant toutes les nouvelles*... Paris, André Chouqueux, avril 1652, qui s'annonce comme un périodique sans qu'une autre livraison que la première soit connue.

permission délivrée par le parlement de Paris<sup>21</sup>. Et le *Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la cour de parlement de Paris*, publié à partir de 1648, comporte pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 12 avril 1649 une permission de la cour souveraine, délivrée aux libraires Gervais Alliot et Jacques I Langlois<sup>22</sup>.

Si l'on tente, comme l'a fait H. Carrier pour l'ensemble des mazarinades, un classement des périodiques parus en fonction des obédiences politiques (voir tableau ci-dessous), le constat d'une influence parlementaire prépondérante est encore plus net. À la différence des autres mazarinades (34,6 %), les périodiques donnent en effet un avantage sensible (48 %) aux titres relevant de la Fronde parlementaire, publiés dans leur grande majorité en 1649. Les feuilles se rattachant à la Fronde princière ne représentent quant à elles que 26 % du total, alors qu'elles dominent d'une bonne tête (37,5 % contre 34,6 % pour la Vieille Fronde) le reste du corpus des mazarinades. En revanche, la proportion de titres émanant de la Cour et du gouvernement est plus faible encore du côté des périodiques (4 %) que pour le reste de la production imprimée de l'époque (11,5 %). Sans même parler de l'investissement insuffisant du cardinal vis-à-vis de la guerre des libelles, force est de constater que l'instabilité de la Cour et les exils de Mazarin (février-décembre 1651 et août 1652-février 1653) ont certainement joué un rôle non négligeable dans l'atonie de la presse gouvernementale. Très significativement, l'un des seuls titres à mettre au crédit de celle-ci en dehors de la *Gazette* est cette *Histoire journaliere* imprimée hors de Paris, à Compiègne puis à Pontoise, sur une presse de fortune apportée de Rouen, entre le début septembre et la fin octobre 1652 – autrement dit à un moment où l'on peut déjà considérer que les frondeurs sont en train de perdre la partie.

<sup>21</sup> « Il est permis à Rolin de La Haye d'imprimer la suite du *Courier françois* cy-dessus, avec deffences à tous autres de l'imprimer. Fait à la chambre des Depesches ce troisisme mars 1649. »

<sup>22</sup> Gervais Alliot obtiendra pour la suite de cette publication un privilège royal en bonne et due forme le 17 juin 1650.



**Tableau n° 4** – Ensemble des mazarinades<sup>23</sup>. Évolution de la répartition des appartenances politiques.

	1648	1649	1650	1651	1652	1653	Total
Fronde parlementaire	25 (50 %)	1 375 (69,6 %)	175 (24,1 %)	175 (21,8 %)	50 (3,1 %)	–	1 800 (34,6 %)
Fronde des princes	–	–	350 (48,2 %)	425 (53,1 %)	1 150 (71,8 %)	25 (50 %)	1 950 (37,5 %)
Parti gouvernemental	25 (50 %)	250 (12,6 %)	100 (13,8 %)	50 (6,2 %)	150 (9,3 %)	25 (50 %)	600 (11,5 %)
Autres tendances	–	150 (7,6 %)	50 (6,9 %)	50 (6,2 %)	100 (6,2 %)	–	350 (6,7 %)
Titres peu ou pas politisés	–	200 (10,1 %)	50 (6,9 %)	100 (12,5 %)	150 (9,3 %)	–	500 (9,6 %)
Total/année	50	1 975	725	800	1 600	50	5 200

**Tableau n° 5** – Périodiques nés pendant la Fronde (donc *Gazette* non incluse). Évolution de la répartition des appartenances politiques.

	1648	1649	1650	1651	1652	1653	Total
Fronde parlementaire	1 (100 %)	20 (86,9 %)	–	–	3 (15,8 %)	–	24 (48 %)
Fronde des princes	–	–	1 (25 %)	2 (66,6 %)	10 (52,6 %)	–	13 (26 %)
Parti gouvernemental	–	–	1 (25 %)	–	1 (5,2 %)	–	2 (4 %)
Autres tendances	–	2 (8,7 %)	2 (50 %)	–	1 (5,2 %)	–	5 (10 %)
Titres peu ou pas politisés	–	1	–	1 (33,3 %)	4 (21 %)	–	6 (12 %)
Total/année	1	23	4	3	19	–	50

## DES LIEUX, DES PLUMES ET DES PRESSES

La grande majorité des publications se présentant comme des périodiques voient le jour à Paris ou annoncent une adresse parisienne. Ce qui confirme, en le nuanciant toutefois, le diagnostic d'H. Carrier, pour qui la Fronde n'aurait entraîné « l'apparition de véritables périodiques qu'à Paris<sup>24</sup> ».

<sup>23</sup> D'après H. CARRIER, *La Presse de la Fronde...*, t. 1, p. 84.

<sup>24</sup> *Ibid.*, t. 2, p. 272 : « Ni à Bordeaux, même aux plus beaux jours de l'Ormée, ni *a fortiori* à Aix, il n'y aurait eu une clientèle assez nombreuse et assez fidèle pour assurer l'existence d'un périodique [...] Le *Courrier bordelais* [notamment, étant] fait à Paris, par un Parisien, et pour les Parisiens. »

Comme pour le reste des mazarinades (21 %), l'absence d'indication de lieu est fréquente (20 %), surtout dans les années centrales de la crise. Mais, avec pas moins de 72 % du corpus, les adresses parisiennes explicites dominent encore plus largement la catégorie des périodiques que les autres productions imprimées (70,9 %) – les localités hors Paris représentant quant à elles 8 % des adresses de périodiques, soit une proportion exactement identique à celle observée pour les autres mazarinades.

**Tableau n° 6** – Lieux de publication figurant à l'adresse des mazarinades périodiques.

	1648	1649	1650	1651	1652	Total
Sans lieu indiqué	–	4 (17,4 %)	3 (75 %)	2 (66,6 %)	1 (5,2 %)	10 (20 %)
Paris	1 (100 %)	17 (73,9 %)	1 (25 %)	–	17 (89,4 %)	36 (72 %)
Rouen	–	1 (4,3 %)	–	–	–	1 (2 %)
« Amsterdam » [i. e. Paris] <sup>25</sup>	–	1 (4,3 %)	–	–	–	1 (2 %)
Bordeaux	–	–	–	1 (33,3 %)	–	1 (2 %)
Pontoise et Compiègne	–	–	–	–	1 (5,2 %)	1 (2 %)
Total	1	23	4	3	19	50

**Tableau n° 7** – Lieux de publication de l'ensemble des mazarinades<sup>26</sup>.

Sans lieu indiqué : environ 1 090 (soit 21 %)
Paris : environ 3 690 (soit 70,9 %)
Autres localités : environ 420 (soit 8 %)

On peut certes supposer que la majorité des « journalistes » au moins occasionnels qui ont rédigé ces mazarinades périodiques étaient, selon le mot de Célestin Moreau, des « écrivains des galeries du Palais », basés eux aussi dans la capitale, au plus près des nombreuses presses susceptibles de les imprimer et de la foule de colporteurs prêts à crier leurs œuvres par les rues. Mais, pour toutes sortes de raisons, l'anonymat a été plutôt la règle que l'exception au sein de l'autorat de la Fronde. H. Carrier n'a estimé

<sup>25</sup> « Amsterdam, ce septembre [1649] chez Jean Sausonius » est en effet l'adresse annoncée au titre du *Courrier du temps*. Apportant ce qui se passe de plus secret en la cour des princes de l'Europe, dû au conseiller au parlement FOUQUET DE CROISSY et publié en fait à Paris, d'après Moreau 825.

<sup>26</sup> H. CARRIER, *La Presse de la Fronde...*, t. 1, p. 73.

qu'à environ 10 % la proportion d'auteurs de mazarinades ayant publié à nom découvert, contre 83 % d'anonymes (dont 10 % ont cependant pu être dévoilés) et 7 % de pseudonymes<sup>27</sup>. Le taux est encore plus faible pour les mazarinades périodiques. Trois d'entre elles seulement (soit 6,2 %) annoncent un auteur, en l'occurrence deux habitués des presses parisiennes : le prolifique auteur d'almanachs Mathurin Questier dit Fort-Lys<sup>28</sup> pour deux d'entre eux (*Le Journal poétique de la guerre parisienne...*, Paris, Veuve d'Antoine Coulon, 13 livraisons de janvier à avril 1649), et *Les Visions nocturnes de M<sup>e</sup> Mathurin Questier, Parisien...*, Paris, Veuve d'Antoine Coulon, 6 livraisons, 1649), et d'autre part le « sieur Rozard », auteur d'une douzaine de mazarinades la même année (pour *L'Arrivée du courrier extraordinaire des François qui apporte bonnes nouvelles*, Paris, Veuve de Jean I Rémy, février 1649). Par ailleurs, les gens de lettres à l'origine de six autres titres (soit 12,5 %) ont pu être tirés de l'anonymat ou du pseudonymat (dont Savinien de Cyrano de Bergerac, qui signe « D. B. » son *Gazettier des-interressé*, Paris, Jean Brunet, 1649). Mais parmi eux ne figure aucun imprimeur-libraire, bien que plusieurs d'entre eux (Jean Brunet, Jacques Le Gentil et Guillaume Sassier à Paris, David II Ferrand à Rouen...) aient aussi mis la main à la plume pour d'autres types de publications.

Il est frappant de constater que, si les rédacteurs préfèrent rester dans l'ombre, les imprimeurs et les libraires, eux, ne craignent généralement pas de faire figurer leurs noms et adresses au titre de leurs publications – on ne relève que 10 « sans lieu » et 2 mentions « Paris » sans nom d'imprimeur. Preuve que, en ce qui concerne le domaine du périodique, les protections sont suffisamment efficaces et les audaces suffisamment mesurées pour que les considérations de notoriété commerciale l'emportent. Toujours est-il que la diversité des noms cités est grande. Pas moins de 33 imprimeurs-libraires (dont 3 fictifs), parisiens pour 29 d'entre eux (dont 2 fictifs), apparaissent sur une quarantaine de périodiques de notre corpus. Là encore, c'est l'année 1649, dominée par la Fronde parlementaire, qui livre le plus d'adresses différentes : 15 en tout dont 13 de professionnels parisiens ; 1652 venant au second plan avec 14 adresses explicites dont 13 de parisiens.

Nombreux et dispersés, ces gens du livre ne sont pas, sauf exception, les imprimeurs attitrés d'une institution ou d'un grand personnage. Si on met

<sup>27</sup> *Ibid.*, t. 2, p. 77-79.

<sup>28</sup> Il a été considéré à tort comme un imprimeur par CARRIER (*La Presse de la Fronde...*, t. 2, p. 77 : « imprimeur curieux d'astrologie, si pauvre qu'il se vit contraint d'écrire pour assurer sa subsistance... ») ; en fait, il n'a pas attendu la Fronde pour commencer dès 1643 à faire paraître ses almanachs), mais n'est nullement tenu pour tel par Philippe RENOARD, *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires et fondateurs de caractères en exercice à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle...*, Nogent-le-Roi, J. Laget, 1995, qui recense deux autres « Questier » ou « Quetier » et n'en connaît aucun prénommé Mathurin.

Tableau n° 8 – Les 33 imprimeurs-libraires de mazarinades périodiques<sup>29</sup>.

Parisiens « sincères » : 27 (81,8 %)
Parisiens fictifs : 2 (6 %)
Province et hors Paris : 3 (9,1 %)
Étranger (fictif) : 1 (3 %)

prudemment de côté le groupe des « imprimeurs et libraires ordinaires du Roy », autrement dit du parlement de Paris (qui en 1652 impriment l'*Extraict des registres du parlement*)<sup>30</sup>, trois individus seulement parmi les Parisiens publiant des périodiques répondent à ce signalement : Guillaume Sassier (16.-1685), imprimeur et libraire ordinaire du Roi à partir de 1647 et imprimeur du maréchal de L'Hospital, gouverneur de Paris, à partir de 1650 ; Jacques I Langlois (1604-1678), imprimeur ordinaire du Roi et du parlement de Paris à partir de 1649, et Louise Gelée, veuve de Jean I Guillemot, « imprimeuse ordinaire de Son Altesse Royale » Gaston d'Orléans à partir de décembre 1651. Les provinciaux concernés, en revanche, sont tous pourvus d'une titulature, en lien avec leurs parlements respectifs comme par hasard : les « imprimeurs de la cour » de parlement de Rouen, David Du Petit Val (159.?-1658) et Jean III Viret (1610?-1672), également imprimeurs ordinaires du Roi, publient le *Recueil de diverses pieces curieuses de ce temps* en 1649, et Jacques Mongiron-Millanges (1618?-1695), imprimeur ordinaire du Roi et du parlement à Bordeaux, produit *Le Courrier bordelais* en 1651.

Sauf exception, on n'a pas non plus affaire à des risque-tout prêts à imprimer n'importe quel écrit pendable. Hormis la veuve d'André Musnier (1599?-16.), établie « au Mont Saint-Hilaire », qui a imprimé au moins quatre périodiques en 1649<sup>31</sup> et a été condamnée au bannissement (et deux de ses fils et complices à cinq ans de galères) pour la publication de libelles virulents contre la reine régente et le cardinal Mazarin par arrêt du parlement du 27 juillet 1649, aucun des autres imprimeurs de périodiques ne figure sur la liste dressée par H. Carrier des gens du livre parisiens les plus séditeux<sup>32</sup>.

<sup>29</sup> D'après H. CARRIER, *La Presse de la Fronde...*, t. 2, 123, on relève sur l'ensemble des 5 200 mazarinades 250 noms d'imprimeurs-libraires parisiens et environ 60 provinciaux.

<sup>30</sup> De fait, au moins 8 imprimeurs sont alors imprimeurs et libraires ordinaires du Roi à Paris : Sébastien I Cramoisy (1584?-1669), Jacques Dugast (160.?-1653?), Antoine Estienne (1592-1674), Jacques I Langlois (1604-1678), Pierre Le Petit (1617?-1686), Michel Mettayer (16.-16.), Pierre Rocolet (15.-1662) et Antoine Vitré (159.?-1674).

<sup>31</sup> Il s'agit d'une autre édition du *Courier extraordinaire*, de la *Suite et septiesme arrivée extraordinaire du Courier françois...*, du *Courier de la Cour, apportant les nouvelles de S. Germain*, et de la *Suite du Gazetier des-interessé*.

<sup>32</sup> Cette liste comporte cinq noms outre la veuve Musnier et ses fils : Nicolas Boisset (159.?-166.?), imprimeur-libraire rue Galande, emprisonné du 13 juillet au 8 septembre 1649 pour impression

Mais la majorité des professionnels du livre parisiens ayant fait paraître des périodiques, en l'occurrence 19 sur 29 (soit les deux tiers), ont au moins un point commun, qu'Hubert Carrier avait déjà noté à propos de l'ensemble du corpus des mazarinades. Ils exercent à l'écart aussi bien de la rue Saint-Jacques que du Palais de la Cité et de Notre-Dame, dans le lacin de ruelles du Mont Saint-Hilaire, autrement dit la Montagne Sainte-Geneviève: rue d'Écosse, rue des Carmes, rue d'Arras, rue des Sept-Voies, cour d'Albret... Ce quartier resserré où tout le monde se connaît est une véritable pépinière de modestes ateliers familiaux, peu équipés (une ou deux presses), mais flexibles et capables de répondre aux urgences à moindre coût, en s'échangeant au besoin leur matériel ou en se partageant certains travaux, même les moins volumineux<sup>33</sup>. À cette catégorie appartiennent notamment les ateliers les plus productifs en matière de périodiques : celui de la veuve d'Antoine Coulon, « rue d'Écosse, au Mont Saint-Hilaire », qui fait paraître en 1649 deux périodiques de Mathurin Questier, *Le Journal poétique de la guerre parisienne...* et *Les Visions nocturnes...* et n'a produit par ailleurs que des mazarinades si l'on en croit le Catalogue général en ligne de la BnF (16 notices liées)<sup>34</sup>; celui de Jacob Chevalier (160.?-165.?), « devant le Collège royal », qui imprime en 1652 pas moins de trois périodiques, le nouveau *Babillard du temps, en vers burlesques*, *Le Courrier de la Guienne...*, le *Courrier extraordinaire...*, et dont toute la production imprimée est elle aussi accaparée par les mazarinades (pas moins de

---

de libelles condamnés; Jean Boucher (16.-16..), imprimeur « rue des Amandiers, devant le collège des Grassins » depuis 1645, qui, après avoir fui la police en juin 1649 à cause de la publication du *Discours sur la deputation du parlement...*, est arrêté le 17 octobre 1651 pour impression de pamphlets favorables au prince de Condé; Arnoul II Cotinet (16..?-166.?), imprimeur-libraire rue des Carmes depuis 1637, qui, condamné à mort par contumace le 7 mai 1649 pour publications défendues et gracié par le parlement en septembre suivant, exercera jusqu'en 1662; Claude Morlot (1579?-165.?), imprimeur depuis 1618 et établi « au coin de la rue de la Bûcherie, vis-à-vis la rue Saint-Julien-le-Pauvre », qui, condamné à mort le 20 juillet 1649 pour avoir imprimé *La Custode de la Reine* et d'autres libelles, sera libéré par des émeutiers sur le lieu du supplice et ne reparaitra plus par la suite; Nicolas Vivenay (16.-16..), imprimeur du prince de Condé en 1651-1652, établi au Palais ainsi qu'à l'hôtel de Condé, qui, condamné par sentence du Châtelet le 12 novembre 1649 à cinq ans de galères (peine commuée en cinq ans de bannissement par le parlement), exercera à nouveau en juillet 1651...

<sup>33</sup> Au sujet de ce phénomène, voir les travaux pionniers d'Alain RIFFAUD sur l'impression des pièces de théâtre à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle, notamment son *Répertoire du théâtre français imprimé entre 1630 et 1660*, Genève, Droz, 2009 et son *Archéologie du livre français moderne*, Genève, Droz, 2011.

<sup>34</sup> Elle n'est pourtant pas prise en compte dans le classement des producteurs de mazarinades politiques (1649-1652) établi par Marion BERTRAND dans son mémoire de master, *Les Gazetiers frondeurs : les mazarinades et la presse d'information en 1652*, Lyon, ENSSIB et université Lumière-Lyon-II, 2014, dactylogr., p. 60.

44 notices liées dans BnF Catalogue général<sup>35</sup>) ; celui de Nicolas de La Vigne (159.?-1679), « près l'église Saint-Hilaire, en la cour d'Albret », qui publie, en 1649 également, *Le Babillard du temps...* et *Le Courrier de la Cour, apportant les nouvelles de S. Germain...*, et dont l'essentiel de la production connue consiste en mazarinades (27 éditions liées dans BnF Catalogue général<sup>36</sup>) ; celui de Claude Le Roy (1606-169.?), « au Mont Saint-Hilaire », dont sortent en 1652 *Le Courrier bourdelois...* et *La Gazette nouvelle. En vers burlesques...* et dont seules des publications de mazarinades sont connues (14 notices liées dans BnF Catalogue général<sup>37</sup>) ; ou celui de Jacques Le Gentil (160.?-1672?), « rue d'Écosse, près Saint-Hilaire », qui en 1652 a mis sous presse le *Journal véritable et desintéressé...* et *Le Courrier de la Cour...* et dont le répertoire, là encore, est presque exclusivement composé de mazarinades (21 notices liées dans BnF Catalogue général<sup>38</sup>).

Même le libraire très probablement fictif « Simon Le Porteur » (sous-entendu : « de nouvelles ») sous le nom de qui paraissent en 1652 *Le Premier Courrier des princes...* et *Le Journal contenant les nouvelles...*, est censé avoir pour adresse le « Mont Saint-Hilaire ». En 1652 encore, l'un de ses compères en pseudonymie se fait même appeler « Simon de La Montagne, rue de la Sorbonne », au titre du *Journal de tout ce qui s'ets [sic] passé par tout le royaume*. Comment ne pas voir là un plaisant hommage à la Montagne Sainte-Geneviève, chère patrie de l'imprimerie parisienne – « le plus heureux mestier de Paris, au dire du *Remerciement des imprimeurs au cardinal Mazarin* (1649), [et dont] le gain est aujourd'hui comparable à sa dignité » grâce aux libelles frondant le cardinal.

Ce foisonnement de publications d'actualité était perçu comme une bénédiction du côté de la Montagne Sainte-Geneviève, mais il ne s'agissait pas là d'une simple aubaine. C'était aussi, encadrée et encouragée par le parlement, une revanche de la concurrence corporative face à un système qui avait confié le monopole de l'information à un non-imprimeur (Renaudot et ses héritiers) et à un organe (la *Gazette* et ses extensions) qui asséchait du même coup tout un segment éditorial, jusque-là exploité par une foule de petits ateliers. Dès lors, l'explosion de la production de périodiques entre 1648 et 1652 tendait à

<sup>35</sup> Avec 72 titres recensés par M. BERTRAND (*Les Gazetiers frondeurs...*, p. 60), c'est selon cette auteure le plus fort producteur de mazarinades politiques de la période 1649-1652 après la veuve de Jean I Guillemot.

<sup>36</sup> Il ne figure cependant pas au palmarès établi par M. BERTRAND (*Les Gazetiers frondeurs...*, p. 60).

<sup>37</sup> Avec 19 titres recensés entre 1649 et 1652, il vient au 7<sup>e</sup> rang des producteurs de mazarinades politiques (M. BERTRAND, *Les Gazetiers frondeurs...*, p. 60).

<sup>38</sup> Il publie 28 titres entre 1649 et 1652 (5<sup>e</sup> rang des producteurs de mazarinades politiques) d'après M. BERTRAND (*Les Gazetiers frondeurs...*, p. 60).

installer dans la durée tout un processus de rétablissement du potentiel éditorial de la corporation du livre. D'ailleurs, on l'a vu, nombre de ces nouveaux titres avaient reçu ou prétendu recevoir chacun une autorisation ou une permission formelle de l'instance parlementaire. C'était là l'ébauche du retour à une logique d'assimilation du régime du périodique à celui du livre et de ses métiers, par-delà l'épisode du privilège générique et exclusif de la *Gazette*.

Théophraste Renaudot avait montré ses limites, tout comme son monopole et sa *Gazette*, concurrencée et vite supplantée pendant la période du blocus. Non seulement cet organe ne suffisait pas à tout et pouvait être légitimement suspecté de tiédeur par le pouvoir royal, mais par-dessus le marché son titulaire se dépensait en intrigues, non pour contrer en priorité les adversaires frondeurs mais afin d'évincer les concurrents apparus dans le camp loyaliste, ainsi les *Nouvelles extraordinaires* de Guillaume Sassier en 1650-1651 ou l'*Histoire journalière* de l'abbé Gaudin imprimée en septembre-octobre 1652 par Julien Courant, imprimeur rouennais ayant suivi la Cour à Compiègne puis Pontoise.

La fin de la Fronde ne pouvait donc se résumer, comme on le lit parfois, à un musellement de la presse et à un retour au *statu quo ante*. Et ce même si une remise en ordre s'accomplissait, alternant poursuites et actes de clémence<sup>39</sup>. La *Gazette* restait assurément incontournable, en matière d'information diplomatique en particulier. Mais de nouveaux créneaux étaient apparus et avaient fait la preuve de leur utilité, notamment en direction d'un public nobiliaire et de qualité sur lequel il n'était plus question de faire l'impasse. Pas moins de 12 de nos mazarinades périodiques étaient en vers et avaient exploité l'engouement du temps pour le burlesque. Les *Lettres en vers à Son Altesse Mademoiselle de Longueville* du poète Jean Loret, nouvelles mondaines en vers burlesques, avaient circulé en manuscrit depuis avril 1650 avant d'être imprimées à partir de septembre 1652. Elles allaient survivre à la Fronde et ouvrir la voie à d'autres initiatives, celles par exemple du *Recueil des épîtres en vers* de Paul Scarron à partir de 1655 et d'une série contemporaine de *Muse* (*Muse heroï-comique*, *Muse royale*, *Muse historique*, *Muse de Cour*, *Muse dauphine*...) et de *Lettres en vers*... Avant que le *Mercurie galant* de Jean Donneau de Visé vienne dans les années 1670 s'imposer sur le terrain de l'information mondaine et littéraire et, déjà, de l'annonce publicitaire<sup>40</sup>. Entre-temps, en 1665, le *Journal des sçavans* ouvrait une autre brèche en publiant les nouvelles de la République des lettres dans tous les domaines du savoir.

<sup>39</sup> Voir notamment, sur les actions engagées pour le retour à l'ordre dans la production imprimée, H. CARRIER, *La Presse de la Fronde*..., t. 2, p. 375-377. D'après une lettre de Jean-Baptiste Colbert au cardinal Mazarin, datée du 25 juillet 1657, le syndic de la communauté des libraires, imprimeurs et relieurs de Paris, Robert II Ballard (16...-1672), aurait perçu 3 000 à 4 000 l. par an à partir de la fin de la Fronde pour financer la traque des libelles et assister la police.

<sup>40</sup> Cf. G. FEYEL, *L'Annonce et la nouvelle*...

Au total, de 1653 à 1700, pas moins de 70 périodiques allaient voir le jour en France, dont une cinquantaine sous privilège royal ou permission en bonne et due forme<sup>41</sup>. L'extension du domaine du périodique était admise et en bonne voie, et la floraison désordonnée de la Fronde, bien que condamnable aux yeux du pouvoir royal, y avait puissamment contribué, en révélant le potentiel de développement de la presse dans le royaume.

---

<sup>41</sup> Sur la question du statut et de la couverture juridique des périodiques sous l'Ancien Régime, voir Jean-Dominique MELLOT, « Périodiques et privilèges dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, entre monopoles et exceptions. Pour une vue d'ensemble », à paraître dans *Privilèges de librairie en Europe (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, sous la dir. d'Edwige Keller-Rahbé, avec la collab. d'Henriette Pommier et de Daniel Régnier-Roux, Paris, Garnier.



## ANNEXE :

Les périodiques français pendant la Fronde (1648-1653) et leur statut (par ordre approximatif d'apparition puis ordre alphabétique ; publications périodiques ou assimilées ; réimpressions et contrefaçons non comprises).

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privileges/statut	Cotes BnF
A1	1613-1648	<i>Le Mercure français, ou Suite de l'histoire de la paix...</i> , par Jean III et Étienne Richer, puis le père Joseph de 1624 à 1638, et enfin Théophraste Renaudot, qui en fait un supplément à sa <i>Gazette</i> [quasi annuel (25 vol. sur 35 ans)]	Paris, Jean III Richer et Étienne Richer, puis Étienne Richer seul, Olivier II de Varennes, Jean Hénault, <b>1613-1648</b> , 25 vol. Le dernier volume, publié en 1648, couvre l'année 1643/1644	Un privilège pour chaque livraison annuelle, octroyé aux libraires, du 9 novembre 1610 au 8 octobre 1638	8-Lb35-7 ; 8-Lb35-7 (A) (en partie réimpr.) ; 8-Lb35-7 (B) (en partie réimpr.) ; 8-Lb35-7 (C) (en partie réimpr.) ; Rés. 8-Lb35-7 (en partie réimpr.) ; Rés. 8-Lb35-7 (ALPHA) (en partie réimpr.) ; Ars., 8-H-6781 ; Ars. 8-H-6782
A2	1627-1669	<i>Livres de chansons pour dancer et pour boire...</i> [périodicité irrégulière]	Paris, Pierre I Ballard puis Robert II Ballard, <b>1627-1669</b> , 27 livres, in-8° et in-16	Privilège royal octroyé à Pierre I Ballard pour « imprimer, vendre et distribuer toute sorte de musique tant vocale qu'instrumentale, de quelque auteur que ce soit » le 16 octobre 1611, renouvelé à son fils Robert II Ballard le 24 octobre 1639	Rés. Ye-4420-4422 (1637-1639) ; Mus., Rés. Vm. Coirault-204-216, Vm. Coirault-218, Vm. Coirault-225-228 ; Mus., Rés.-281, Rés.-284-286, Rés.-291-293 ; Mus., Rés. Vm7-285

N°	Dates	Titres responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privileges/statut	Cotes BnF
A3	1631-1792	La <i>Gazette</i> , par Théophraste Renaudot puis ses héritiers successifs, jusqu'à la revente du privilège en 1749 [hebdomadaire; avec un cahier de <i>Nouvelles ordinaires</i> , hebdomadaire lui aussi de novembre 1631 à décembre 1682; s'y ajoutent quantité de <i>Relations et Extraordinaires</i> de la <i>Gazette</i> jusque vers 1675]	Paris, « du Bureau d'adresse » [imprimerie de Michel Blageart puis imprimerie du Bureau d'adresse de 1643 à 1778], 30 mai 1631-août 1792; chaque cahier hebdomadaire est paginé 1-4 en 1631; la pagination devient ensuite annuelle (8 p. par cahier) et compte plus de 1 000 p. dès 1642 [pas d'interruption pendant la Fronde mais retards, notamment en janvier 1649, selon Carrier, II, p. 146. D'après Feyel, p. 212-216, suspension après le 16 janvier, et reprise progressive en mars puis avril, les numéros intermédiaires étant imprimés <i>a posteriori</i> à partir de matériaux réunis au jour le jour par les fils Renaudot, pour les nouvelles parisiennes] [la réimpression de la <i>Gazette</i> en province est également affirmée aux imprimeurs-libraires d'une trentaine de villes avant la fin du XVII <sup>e</sup> siècle]	Privilège octroyé le 31 mai 1631 à T. Renaudot et confirmé par arrêts du Conseil du Roi des 27 octobre et 18 novembre 1631, 11 mars et 14 juin 1633, 4 août 1634 et par des lettres patentes de février 1635; privilège ensuite renouvelé à chaque changement de titulaire et portant sur la publication et distribution des « gazettes, relations et nouvelles, tant ordinaires qu'extraordinaires, lettres, copies ou extraits d'icelles, et autres papiers [...] contenant le récit des passées et avenues ou qui se passeront tant dehors que dedans le royaume »	4-Lc2-1; Rés., 4-Lc2-1 (1631-1664; 1666-1732; 1740; 1752-1753); 4-Lc2-1 (A) (1631-1632; 1650-1651; 1660); Z-Rothschild-11994 (coll. compl.); Ars., 4-H-8917 (1-122) (coll. compl.); Ars., 4-H-8919 (1-132) (coll. compl.)
A4	1646-1754	<i>Journal des principales audiences du parlement (de Paris) depuis l'année mil six cent vingt-trois...</i> , par Jean Du Fresne, puis François Jamet de La Guessière, puis Michel Du Chemin [périodicité irrégulière]	Paris, Henri Le Gras, 1646, puis Gervais Alliot, Henri Le Gras et Edme Pepingué, 1652, puis 1658 et 1665, puis Guillaume de Luynes et 9 associés, 1678, 1685 et 1707, puis Michel-Étienne I David et associés, 1733, 1736, 1751 et 1754, vol. in-fol.	Privilège royal octroyé à l'avocat Jean Du Fresne le 4 décembre 1645 pour 7 ans; nouveau privilège octroyé au libraire Gervais Alliot le 5 juin 1651 pour 10 ans, renouvelé avant 1665; nouveau privilège octroyé au libraire Guillaume de Luynes le 18 mai 1676 pour 20 ans; nouveau privilège octroyé au libraire Michel-Étienne I David le 26 juillet 1720, puis le 19 mars 1750	F-12666 (1646); F-2099 (1652); F-2100-2102 (1678); F-2103 (1685); puis F-2104-2111

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privilèges/statut	Cotes BnF
1	1648-1653	<p><i>Journal l-Suite du Journal</i>, contenant tout ce qui s'est fait et passé en la cour de parlement de Paris, toutes les chambres assemblées, sur le sujet des affaires du temps présent, puis <i>Journal de ce qui s'est fait es assemblées du Parlement depuis le commencement de janvier</i></p> <p>M. DC. XLIX, puis <i>Le vray Journal</i> (ou <i>Suite du vray Journal des assemblées du parlement, contenant ce qui s'y est fait depuis la Saint Martin mil six cens quarante-neuf, jusques à Pasques 1651</i>, puis <i>Le Journal ou histoire du temps présent; contenant toutes les déclarations du Roy vérifiées en Parlement, &amp; tous les arrêts rendus... Depuis le mois d'avril 1650, jusques en juin 1652, puis Relation contenant la suite et conclusion du Journal, de tout ce qui s'est passé au Parlement... Depuis Pasques 1652, jusques en janvier 1653</i> anonyme mais assuré par le même auteur d'après l'avis au lecteur du 4<sup>e</sup> volume (1652) irrégulier, certains volumes paraissent par livraisons avec éditions parfois cumulatives; la 1<sup>re</sup> livraison couvre la période du 13 mai au 23 septembre ou au 24 octobre 1648, selon les éditions]</p>	<p>Paris, Gervais Alliot et Jacques I Langlois, 1648, 158 p. in-4° (couvre 13 mai 1648-3 janvier 1649, en 2 livraisons); Paris, Gervais Alliot, 1649, 86 p. in-4° (couvre 3 [i. e. 13] mai-23 septembre 1648; autre éd. au nom de Gervais Alliot et Jacques I Langlois); Paris, Gervais Alliot, 1649, 19 [i. e. 21]-4 p. in-4° (couvre 24 septembre-31 décembre 1648; autre éd. de 26 [i. e. 28] p. in-4°); Paris, Gervais Alliot et Jacques I Langlois, 1649, 103 p. in-4° (couvre 1<sup>er</sup> janvier-28 février 1649; autre éd. au nom de Jacques I Langlois seul); Paris, Gervais Alliot et Jacques I Langlois, 1648, 425-[1] p. in-4° (couvre 13 mai 1648-1<sup>er</sup> avril 1649); Paris, Gervais Alliot et Jacques I Langlois, 1648, 427 [i. e. 319]-[1] p. (couvre 13 mai 1648-12 avril 1649; autre éd. datée 1649 [plusieurs émissions]; autre éd. datée 1652); Paris, Gervais Alliot et Simon I Langlois, 1651, [4]-172-8-76 p. in-4° (couvre 4 décembre 1649 - 19 avril 1651; autre éd. datée 1652); Paris, Gervais Alliot et Emmanuel Langlois, 1652, [4]-323-[1] p. in-4° (couvre 12 mai 1651 - 29 mai 1652; autre éd. à l'adresse de G. Langlois seul); Paris, Gervais Alliot et Emmanuel Langlois, 1652, [4]-263-[1] p. in-4° (couvre 31 mai-25 décembre 1652 [Paques 1652-janvier 1653 au titre]) + contrefaçon à l'adresse de Paris, Mathieu Colombel et Jérémie Boulleroir, 1649, 114 [i. e. 116]-40 p. in-4° (couvrant 13 mai-23 septembre 1648) + contrefaçons de Paris [s. n.], 1649, 102 p. in-4° (couvrant 13 mai-23 septembre 1648) et 107 p. in-4° (couvrant 3 [i. e. 13] mai - 23 septembre 1648) + contrefaçon de Rouen (sur la 3<sup>e</sup> éd. d'après Moreau 1741), « par les imprimeurs du Roy, Sur l'imprimé à Paris, par Jacques Langlois », 1649, 427 [i. e. 319] p. in-4°, (couvrant 13 mai 1648-12 avril 1649 et reproduisant la permission attribuée à G. Alliot et J. Langlois)]</p>	<p>Permis d'imprimer délivré par le parlement de Paris à Gervais Alliot et Jacques Langlois, à la fin des livraisons couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 12 avril 1649. Privilège royal octroyé à Gervais Alliot le 17 juin 1650, pour 9 ans.</p> <p>Recueil favorable à la Fronde parlementaire mais également publication officielle</p>	<p>4-Lb37-4 (à l'adresse de G. Alliot et J. Langlois, 1648, 158 p.); 4-Lb37-4 (A) et Ars., 8-H-7699 (1) (à l'adresse de G. Alliot, 1649, 86 p.); 4-Lb37-8 (à l'adresse de G. Alliot et J. Langlois, 1649, 86 p.); 4-Lb37-6; Ars. 4-H-3084 (2); Ars., 8-H-7699 (2) et Ars., 8-H-7711 (15) (à l'adresse de G. Alliot, 1649, 19-4 p.); 4-Lb37-6 (A), 4-LF25-319 (2), Rés. 4-NFG-19 (5) et Ars., 4-H-3052 (2) (à l'adresse de G. Alliot, 1649, 26 p.); 4-Lb37-7 (A) et Ars., 4-H-3084 (4) et 8-H-7699 (3) (à l'adresse de G. Alliot et J. Langlois, 1649, 103 p.); 4-Lb37-7, 4-LF25-319 (3), Rés. 4-NFG-19 (6) et Ars., 8-H-7711 (16) (à l'adresse de J. Langlois seul, 1649, 103 p.); 8-Z Le Senne-11334 (1) et Ars., 4-H-3046 (à l'adresse de G. Alliot et J. Langlois, 1648, 425 p.); Rés 4-NFG-19 (4), 4-LF25-319 (1) et Ars., 4-H-3053 (42), 4-H-3085 (1) (à l'adresse de G. Alliot et J. Langlois, 1648, 427-[1] p.); 4-Lb37-8 (A), 4-Lb37-8 (D) et Ars., 4-H-3047 (à l'adresse de G. Alliot et J. Langlois, 1649, 427 p.); 4-Lb37-8 (C) et Ars., 4-H-3060 (1) et 4-H-3061 (1) (à l'adresse de G. Alliot et J. Langlois, 1652, 427 p.); 4-Lb37-8 (E et F), 4-LF25-319 (4), Rés. 4-NFG-19 (6 bis), Ars., 4-H-3084 (5), 4-H-3476 (3), 8-H-7699 (4), 8-H-7711 (17) (à l'adresse de G. Alliot et impr. par J. Langlois, 1649, p. 325-427, couvre 1<sup>er</sup> mars-12 avril 1649; 2 émissions distinctes); Rés. 4-NFG-29 (2-3), Rés. 4-NFG-46 (1-2) et Ars., 4-H-3061 (2) (à l'adresse de G. Alliot et S. Langlois, 1651, [4]-172-8-76 p.); 4-Lb37-9 et Ars., 4-H-3086 (3) (à l'adresse de G. Alliot et S. Langlois, 1652, [4]-172-8-76 p.); 4-Lb37-10 (à l'adresse de G. Alliot et E. Langlois, 1652, [4]-323-[1] p.); 8-Z-Le Senne-11334 (4), Ars., 4-H-3064, 4-H-3065 (1), 4-H-3066 (1), 4-H-3067 (1) (à l'adresse de G. Alliot, 1652, 323 p.); 4-Lb37-11, Rés 4-NFG-46 (4), Ars., 4-H-3062, 4-H-3065 (2), 4-H-3066 (2), 4-H-3067 (2) (à l'adresse de G. Alliot et E. Langlois, 1652, 263 p.)</p>

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privilèges/statut	Cotes BnF
2	1649/01/05- 1649/04/07	<p><i>Le Courier françois, apportant toutes les nouvelles véritables de ce qui s'est passé depuis l'enlèvement du Roy...</i></p> <p>Titre à partir du n° 2. <i>Suite et... arrivée du Courier françois...</i> [quasi hebdomadaire ; couvre la période du 5 janvier au 7 avril 1649].</p> <p>Longtemps attribué aux fils Renaudot, que Moreau pensait avoir publié à Paris ce <i>Courier</i> frondeur, tandis que leur père, ayant accompagné la Cour à Saint-Germain, y aurait imprimé la <i>Gazette</i> dans son imprimerie installée dans l'orangerie du château, Gabriel Naudé parlant même de « Gazette de Saint-Germain ». La <i>Gazette</i> a en fait toujours été imprimée à Paris (peut-être de façon rétrospective), le <i>Courier françois</i> étant une concurrence indépendante, que Renaudot de retour à Paris doit faire saisir pour la faire cesser après la 12<sup>e</sup> livraison</p>	<p>Paris, Rolin de La Haye [prête-nom de Sébastien I Cramoisy, directeur de l'Imprimerie royale, d'après H. Carrier, II, 146], <b>1649</b>, 12 livraisons de 8 p. in-4°. Il existe une contrefaçon des 5 premières livraisons à l'adresse d'Arnoul II Cotinet à Paris ; la 6<sup>e</sup> livraison fait l'objet d'au moins 5 contrefaçons parisiennes (une de Florimond Badier, une « joute la copie imprimée par Florimond Badier », une de Pierre Du Pont, et deux de la Veuve d'André Musnier ; autre contrefaçon in-4° des n°s 1 à 11 imprimée à Rouen par les imprimeurs de la cour [i. e. du parlement] ; Moreau 830 signale aussi une contrefaçon rouennaise in-12</p>	<p>Permission annoncée au titre à partir de la 7<sup>e</sup> arrivée [24 février/3 mars], à la fin de laquelle elle est reproduite : « Il est permis à Rolin de La Haye, d'imprimer la suite du <i>Courier françois</i> cy-dessus, avec defences à tous autres de l'imprimer. Fait à la Chambre des Depeschcs ce troisieme mars 1649. »</p> <p>Sorte de contre-<i>Gazette</i>, au contenu relativement exact quant au récit des événements parisiens.</p> <p>Mazarinade assumée, au ton modéré, favorable au Parlement.</p>	<p>4-Lb37-1156 ; 4-Lb37-1156 (A) ; 4-Lb37-1156 (D) et (E) (n° 3 seul, éd. différentes) ; 4-Lb37-1156 (F) (n° 4 seul) ; 4-Lb37-1157 et 1157 (A) et (B) (n° 6 seul, éd. différentes) ; Rés. 4-NFG-20 (9) (jusqu'au n° 11) ; Mss., Clair-424 (n°s 1-12, mais n° 1 incomplet) ; Ars., 4-H-3084 (9) ; Ars., 4-H-3085 (2) ; Ars., 8-H-7662 (50) ; Ars., 8-H-7695 (4) ; Ars., 8-H-7711 (21) ; Ars., 8-H-7728 (5) ; Ars., 8-H-7750 (4) ; Ars., 8-H-7794</p>
3	1649/01/05- 1649/04/01	<p><i>Le [Premier-douziesme] Courier françois, traduit fidelement en vers burlesques</i>, par Saint-Julien, d'après Moreau 2848 et Sgard.</p> <p>Remaniement versifié du <i>Courier françois</i> [quasi hebdomadaire]</p>	<p>Paris, Claude Boudeville, <b>1649</b>, 12 livraisons in-4° de 15, 12 [i. e. 11], 16, 16, 14, 12, 10, 11, 11, 12, 14, 10 p., couvrant la période du 5 janvier au 1<sup>er</sup> avril 1649. Nouvelle édition en 1650 « joute la copie imprimée à Anvers et se vend à Paris, au Palais », sous le titre <i>Le Courier burlesque de la guerre de Paris, envoyé à Monseigneur le prince de Condé...</i> avec de nombreuses modifications dues à l'auteur, 32 p. in-4°. Puis volume particulier publié sous le titre <i>Le Courier burlesque envoyé à Monseigneur le prince de Condé... durant sa prison... Seconde partie à Paris [s. n.] en 1650 pour relater les événements du 13 mai au 24 octobre 1648</i>, 36 p. in-4°</p>	<p>Permission annoncée au titre mais non reproduite.</p> <p>Mazarinade assumée, dont les réimpressions de 1650 sont cependant dirigées contre le prince de Condé</p>	<p>Ye-2424-2435 (livraisons 1-12) ; Ye-4896 (livraisons 1-12) ; Smith-Lesouef R-903 (livraisons 1-12) ; Ye-2437-2441 (livraisons 1-5) ; Rés. 4-NFG-26 (12-16) (livraisons 1-5) ; Rés. 4-NFG-31 (49-52) (livraisons 6-9) ; Ars., 8-H-7662 (62-73) (livraisons 1-12) ; Ars., 8-H-7695 (16-27) (livraisons 1-12) ; Ars., 8-H-7706 (3-14) (livraisons 1-12) ; Ars., 4-BL-3976 (6-17) (livraisons 1-12) ; Ars., GD-796 (livraisons 1-5) ; NUMP-5145 (1<sup>re</sup> livraison) (ex. numérisé)</p>

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privileges/statut	Cotes BnF
4	1649/01- 1649/04	<i>Le Journal poétique de la guerre parisienne. Dédié aux conservateurs du Roy, des loix et de la patrie, par M. Questier, dit Fort-Lys par Mathurin Questier</i> [hebdomadaire]	Paris, veuve d'Antoine Coulon, <b>1649</b> , 13 livraisons successives de 120 p. in-4° en tout, couvrant la période de janvier à début avril 1649. 3 émissions distinctes : A. Auteur sous forme d'initiales. Adresse « Paris. M. DC. XLIX » B. Auteur dévoilé. Adresse « Paris, chez la veufve d'Anthoine Coulon... » M. DC. XLIX » C. Auteur dévoilé. Adresse « Paris, chez la veufve d'Anthoine Coulon... » M. DC. XLIX. Avec permission »	Permission annoncée au titre de l'émission C mais non reproduite. Mazarinade assumée, journal politique en vers alexandrins	<i>Édition A</i> : Ye-4072 (n° 1) ; Ars., 8-H-7695 (48) (n°s 1-8) ; NUMP-2971 (n° 1) (ex. numérisé). <i>Édition B</i> : Ye-4071 (n°s 1-5) ; Ars., 8-H-7662 (47) (n°s 1-3) ; Ars., 8-H-7699 (5) (n°s 1-11) ; Ars., 8-H-7706 (16) (n°s 1-13) ; NUMP-2971 (n°s 1-5) (ex. numérisé). <i>Édition C</i> : Ye-4069 (n°s 1-13) ; Ye-4070 (n°s 1-3) ; NUMP-2971 (n°s 1-13) (ex. numérisé)
5	1649/01- 1649/04	<i>Les Visions nocturnes, de M<sup>e</sup> M. Questier, parisien. Dans l'explication desquelles l'on verra naïvement dépeint les affaires du temps present. Dediées aux deballeurs des ennemis du repos de la France par Mathurin Questier</i> [pas de périodicité indiquée, puis bi-mensuel à partir de mars]	Paris, veuve d'Antoine Coulon, <b>1649</b> , 6 parties successives de 48 p. in-4° en tout, couvrant la période de janvier à la 1 <sup>re</sup> quinzaine d'avril 1649 + émission différente de la 4 <sup>e</sup> partie (numérotée 3 <sup>e</sup> par erreur) et réédition de la 1 <sup>re</sup> partie avec marque au titre et bandeau gr. sur bois	Permission annoncée à l'achèvement d'imprimer de la 2 <sup>e</sup> partie et au titre de la réédition mais non reproduite. Mazarinade assumée, description de visions allégoriques et leur explication en rapport à la situation politique	4-Lb37-1125 ; 4-Lb37-1125 (A) (1 <sup>re</sup> partie, éd. différente) ; 4-Lb37-1125 (B) (3 <sup>e</sup> [i. e. 4 <sup>e</sup> ] partie, émission différente) ; Rés. 4-NFG-25 (64) (1 <sup>re</sup> -4 <sup>e</sup> parties) ; Ars., 8-H-7870 (63) ; Ars., 4-H-3085 (18) ; Ars., 8-H-7680 (61) ; Ars., 8-H-7710 (36) ; Ars., 8-H-7723 (126) (1 <sup>re</sup> partie, éd. différente)
6	1649/02-03	<i>La Gazette des Hallés touchant les affaires du tems, suivie de La Gazette de la place Maubert ou Suite de la Gazette des Hallés et de Suite de la Gazette de la place Maubert par l'auteur</i> [pas de périodicité annoncée]	Paris, Michel Mettayer, <b>1649</b> , 3 livraisons successives respectivement de 5, 12 et 14 p. in-4° [et plusieurs éditions] ; paraît en février-mars 1649 : le n° 1 mentionne le combat de Charenton (8 février) ; le n° 3 paraît après un intervalle de 2 semaines	Aucun privilège ni permission. Mazarinade poissarde en vers et chronique de la vie économique	1 <sup>re</sup> livraison : Ye-2923 ; Ye-2922 (éd. diff.) ; Rés. 4-NFG-26 (80) ; Rés. 4-NFG-26 (81) ; Rés. 4-NFG-49 (26) ; Ars., 4-H-13235 (en 7 p.) ; Ars., 4-H-13238 (en 12 p.) ; Ars., 4-H-13237 (1) (en 16 p.) ; Ars., 8-H-7663 (9) ; Ars., 8-H-7680 (33) ; 2 <sup>e</sup> livraison : Ye-2925 ; Ye-2926 (contrefaçon en 11 p.) ; 4-Lb37-883 (3) ; Ars., 8-H-7663 (10) ; Ars., 8-H-7680 (34) (contrefaçon avec variante de titre : <i>La Gazette [sic] de la place Maubert...</i> ). 3 <sup>e</sup> livraison : Ye-2927 ; Ye-4513 ; 4-Lb37-5238 (81)

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privileges/statut	Cotes BnF
7	1649/02	<p><i>Le Courier polonois,</i> apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé en l'autre monde, depuis l'enlèvement du Roy fait par le cardinal Mazarin à S. Germain en Laye, jusqu'à présent suivi de La Seconde partie du Courier polonois, apportant des nouvelles de l'autre monde, au prince de Condé [pas de périodicité annoncée]</p>	<p>Paris, Veuve de Jean I Rémy, <b>1649</b>; 2 parties de 8 et 8 p. in-4°, parues en février 1649; d'après Moreau 833, il devrait y avoir 3 parties; une suite a paru fin février à la même adresse sous le titre <i>L'Apparition d'un phantasme à Saint Germain en Laye</i>, 8 p. in-4°</p>	<p>Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée, attaquant le prince de Condé, et se présentant sous forme de dialogues entre un soldat polonais arrivant aux enfers et Charon (1<sup>re</sup> partie), puis avec une sentinelle alors qu'il apporte au prince de Condé un courrier des enfes (2<sup>e</sup> partie)</p>	<p>4-Lb37-669-670; Rés. 4-NFG-25 (97); Ars., 8-H-7695 (40-41); Mss., Rothschild Suppl-1248 (1<sup>re</sup> partie)</p>
8	1649/02	<p><i>Le Mercure parisien</i> contenant tout ce qui s'est passé de plus particulier tant dans Paris qu'au dehors... [quasi hebdomadaire : n° 1 s'achève au 13 février; n° 2 couvre 14-20 février]</p>	<p>Paris, Cardin Besongne, <b>1649</b>, 2 livraisons de 8 p. in-4° sous pagination unique 1-16</p>	<p>Aucun privilège ni permission. Compte rendu des événements depuis le 11 novembre 1648 jusqu'au 20 février 1649. Mazarinade assumée (« notre cavalerie » menée par le prince de Marillac; troupes royales désignées comme « l'ennemi » ou « le parti contraire »)</p>	<p>4-Lb37-784; Rés. 4-NFG-20 (10); Ars., 8-H-7695 (28); Ars., 8-H-7697 (5); Ars., 8-H-7728 (23); Ars., 8-H-7877 (2<sup>e</sup> livr. seule)</p>
9	1649/02	<p><i>Le Courier extraordinaire</i> apportant les nouvelles de la reception de messieurs les gens du Roy à S. Germain en Laye &amp; de celle du courier d'Espagne au palais... [un seul n° sous ce titre]</p>	<p>Paris, Rollin de La Haye, <b>1649</b>, 8 p. in-4°, couvrant la période du 17 au 19 février. Il existe au moins 2 autres éd.: « Jouxte la copie imprimée par Rollin de La Haye » et « chez la veuve d'André Musnier »</p>	<p>Mazarinade assumée. A été rattaché au <i>Courier françois</i>, entre la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> arrivée. Dénoncé au verso du titre de la 6<sup>e</sup> arrivée comme n'étant pas du même auteur, bien que publié par le même libraire (comporte le même fleuron que plusieurs autres arrivées et la même lettrine que la 5<sup>e</sup>). Permission annoncée au titre de l'édition au nom de la veuve d'André Musnier mais non reproduite.</p>	<p>Éd. au nom de Rollin de La Haye : 4-Lb37-1156; Rés. 4-NFG-49 (16) et (47); Ars., 8-H-7696 (53). Éd. « Jouxte la copie » : 4-Lb37-1156 (B); Rés. 4-NFG-20 (16). Éd. au nom de la veuve d'A. Musnier : Ars., 8-H-7695 (31); Ars., 8-H-7728 (20); Ars. 8-H-7747 (69)</p>

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privileges/statut	Cotes BnF
10	1649/02- 1649/03	<p><i>(Suite et septième) Arrivée extraordinaire du Courier français. Apportant les nouvelles des propositions faites pour la paix generale, de la part du roy d'Espagne suivi de N. I. Arrivée extraordinaire du Courier français, apportant les nou[ve]lles du royaume de France, &amp; ce qui s'est passé à Paris depuis le premier mars jusques au 8. dudit mois. Imitation du Courier français dans la suite des arrivées duquel il prétend s'insérer, avant d'adopter une numérotation propre [hebdomadaire]</i></p>	<p>Paris, Veuve d'André Musnier puis Jean Musnier, <b>1649</b>, 2 livraisons de 8 et 8 p. in-4°, couvrant la période du 24 février au 8 mars 1649</p>	<p>Privilege royal (« Suite et 7<sup>e</sup> arrivée ») et permission (n° 1) annoncés au titre mais non reproduits. Mazarinade assumée, nouvelles politiques</p>	<p>4-Lb37-967 (Suite et 7<sup>e</sup> arrivée); 4-Lb37-1158 (Suite et 7<sup>e</sup> arrivée); 4-Lb37-966 (n° 1); Rés. 4-NFG-20 (17) (n° 1)</p>
11	1649/02	<p><i>L'Arrivée du courier extraordinaire des François, qui apporte bonnes nouvelles, et une harangue par escrit, faite par un grand seigneur, à Messieurs les prevoist, eschevins &amp; bourgeois de Paris. Ensemble ce qui c'est passé à Paris dans ce grand convoy. Par le sieur Rozard L'auteur (N. Rozard, qui signe une douzaine de mazarinades sous son nom ou l'anagramme Drazor), promet une suite, et entend probablement concurrencer le Courier français]</i></p>	<p>Paris, Veuve de Jean I Rémy, <b>1649</b>; 8 p. in-4°; paraît fin février 1649 (le grand convoi = 26 février)</p>	<p>Aucun privilege ni permission. Mazarinade assumée</p>	<p>4-Lb37-850; Rés. 4-NFG-24 (46); Ars., 8-H-7818 (10); Ars., 8-H-7695 (39); Ars., 8-H-7728 (19); Mss. Rothschild Suppl.-4903</p>

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privilèges/statut	Cotes BnF
12	1649/03	<i>Courrier extraordinaire</i> [pas de périodicité annoncée ; nouvelles de Listoux du 6 mars 1649, de Rouen du 8 mars]	[S. l., 1649], 4 p. in-4°	Aucun privilège ni permission. Nouvelles militaires, favorables au duc de Longueville	4-Lb37-968
13	1649/03	<i>Le Babillard du temps en vers burlesques</i> , en octosyllabes [pas de périodicité annoncée]	Paris, Nicolas de La Vigne, 1649, 6 livraisons de 8 pages in-4° ; publié en mars 1649 : n° 2 « ce jour qui est l'amy carême » (10 mars) ; n° 6 « afin que tout dévotement passions nos Pâques » (3 avril). Existe en 3 états. À la fin du n° 2 : « Je t'averry, mon cher Lecteur / Que j'ay pris pour mon Imprimeur, / Un homme capable & digne / Qu'aujourd'hui on nomme La Vigne, / Pour imprimer mon Babillard, / D'autant qu'il est homme gaillard, / C'est pourquoy ne t'y trompe pas / Car d'autre je ne prendray pas. »	Permission annoncée au titre mais non reproduite. Mazarinade assumée.	4-Lb37-5238 (17-22) ; Ye-1933 (1-6) ; Ye-1934 (1-2) ; Ye-55986 (1-6) ; Fb-18776-18781 (1-6) ; Rés. 4-NFG-26 (17-22) ; Ars., 8-H-7662 (3-4) ; Ars., 8-H-7695 (49-53) ; Ars., 8-H-7706 (17-21) ; NUMP-4742 (1-6) (ex. numérisé)
14	1649/03- 1649/07	<i>Le Burlesque On de ce temps qui sait tout, qui fait tout et qui dit tout</i> , en octosyllabes [quasi hebdomadaire en mars 1649 ; s'interrompt après la paix de Rueil de mars 1649 puis reprend du 20 juin au 12 juillet 1649 sous le titre <i>Le Burlesque On de ce temps renouvelé...</i> ou <i>Suïtte du Burlesque On de ce temps...</i> avec deux extraordinaires des 1 <sup>er</sup> et 13 juillet 1649]	Paris [s. n., puis] Étienne Hébert, 1649, 3 parties de 6 p. in-4° parues avec un intervalle de 8 jours en mars 1649 ; puis 4 parties <i>idem</i> du 20 juin au 12 juillet 1649, deux extraordinaires des 1 <sup>er</sup> et 13 juillet 1649	Permission annoncée au titre mais non reproduite. Mazarinade enjouée mais assumée	Ye-2164 (n° 1, mars 1649) ; Ye-2163 (n°s 1-4, juin-juillet 1649 et extraordinaires des 1 <sup>er</sup> et 13 juillet 1649) ; Rés. 4-NFG-27 (74) et 4-NFG-27 (75) ; Smith-Lesouef R-6168 (15) ; Fb-18880 (1) et Fb-18881 ; Ars., GD-44888 ; Ars., 4-BL-3976 (19) ; Ars., 8-H-7663 (51) ; Ars., 8-H-7686 (4) ; Ars., 8-H-7700 (47) ; Ars., 8-H-7707 (13) ; NUMP-5052 (n° 1, mars 1649) (ex. numérisé)



N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privilèges/statut	Cotes BnF
15	1649/03	<i>Le Courier plaisant apportant de plaisantes nouvelles dédiées aux curieux [pas de périodicité annoncée; une seule livraison connue]</i>	Paris, Veuve de Jean l'Rémy, <b>1649</b> , 8 p. in-4°	Permission annoncée au titre mais non reproduite. Fantaïsie allégorique (siège par le prince Carnaval du fort de Carême, occupé par le duc de Jeunes et l'enfante Abstinence sa femme)	4-Lb37-757 (et microfiche même cote); Rés. 4-NFG-25 (100); Ars., 8-H-7695 (36)
16	1649/03/15- 1649/03/29	<i>Le Courier de la Cour, portant les nouvelles de Saint Germain depuis le 15. mars 1649 jusqu'au 22... et Suite du Courier... depuis le 22. mars jusqu'au 29... [hebdomadaire]. Avec une éd. augmentée des événements du 29 mars 1649. Imitation du Courier français</i>	Paris, Denis II Langlois, au Mont Saint-Hilaire, à l'enseigne du Pélican, <b>1649</b> , 2 livraisons de 8 et 7 p. in-4° [+ contrefaçon de la 1 <sup>re</sup> livraison à Paris par Nicolas de La Vigne; de la 2 <sup>e</sup> par la Veuve d'André Musnier; contrefaçon de l'ensemble à Rouen par Jean I Berthelin (cf. Moreau 821)]	Permission annoncée au titre mais non reproduite. Mazarinade assumée	4-Lb37-1122 (1) (1 <sup>re</sup> livraison); 4-Lb37-1122 (A) (éd. augm. des événements du 29 mars 1649); Rés. 4-NFG-20 (18); Ars., 8-H-7695 (32) (1 <sup>re</sup> livraison); Ars., 8-H-7695 (33) (2 <sup>e</sup> livraison); Ars., 8-H-7728 (17-18) (livraisons 1 et 2)
17	1649/03/15- 1649/03/31	<i>Le Courier de la Cour, apportant les nouvelles de S. Germain, depuis le quinzième mars 1649. jusques au vingt-deuxième. [Suite du Courier de la cour apportant les nouvelles de ce qui s'est passé à S. Germain en Laye, depuis le vingt-deuxième mars jusques au dernier jour du même mois]. En vers burlesques. [hebdomadaire] Remaniement versifié du Courier de la Cour, portant les nouvelles de Saint Germain</i>	N° 1: « A Paris, chez Nicolas de La Vigne, près Saint Hilaire. M. DC. XLIX. Avec permission. » N° 2: « A Paris, chez la Vefve Musnier, au Mont Saint Hilaire en la court d'Albret. M. DC. XLIX. Avec permission. » 2 livraisons de 8 p. in-4° [Le n° 2 a donné lieu à une contrefaçon à Rouen]	Permission annoncée au titre mais non reproduite. Mazarinade assumée	Ye-2421-2422; Ye-4516 (n° 2); Rés. 4-NFG-26 (23-24); Mss. Rothschild Suppl-1232 (n° 2); Ars. 4-BL-3976 (18) (n° 1); Ars. 8-H-7695 (34) (n° 1); Ars. 8-H. 7706 (15) (n° 1)

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privileges/statut	Cotes BnF
18	1649/06- 1649/07	<i>La Gazette burlesque,</i> <i>envoyée au Gazetteur de Paris</i> [pas de périodicité annoncée; une seule livraison connue]	[S. l.] <b>1649</b> ; 7 p. in-4°, paru début juin 1649 (nouvelles de Paris des calendes de juin; nouvelle de Rome des nones de mai)	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée, en prose malgré ce que pourrait laisser croire le titre, critiquant la <i>Gazette</i> de Renaudot, dont il mentionne le « Boureau de l'adresse » [sic]	4-Lb37-4596; Ars., 8-H-7802 (7); Ars., 8-H-7695 (60); Ars., 8-H-7737 (22)
19	1649/06- 1649/07	<i>Le [Premier-Troisième] Mercure de Compiègne</i> <i>depuis... en vers burlesques</i> [périodicité irrégulière]	[S. l.] <b>1649</b> , 3 livraisons de 11, 8 et 8 p. in-4° (juin - 1 <sup>er</sup> juillet 1649)	Aucun privilège ni permission. Mazarinade en vers octosyllabiques	1 <sup>re</sup> livraison: Ye-4021 (et microfiche même cote); Fb-18785; Ars., 8-H-7890 (22). 2 <sup>e</sup> livraison: Ye-4389 (et microfiche même cote); Fb-18786; Ars., 8-H-7777 (3); 8-H-7890 (23). 3 <sup>e</sup> livraison: Ye-4705 (et microfiche même cote); Ars., 8-H-7890 (24)
20	1649/07/23- 1649/09/01	<i>Le Courrier du temps.</i> <i>Apportant ce qui se passe de</i> <i>plus secret en la cour des</i> <i>princes de l'Europe,</i> par Fouquet de Croissy, d'après Moreau et une lettre de Guy Patin du 5 novembre 1649. Imitation du <i>Courrier français traduit</i> <i>fidèlement en vers burlesques</i> [pas de périodicité]	« Amsterdam [Paris, d'après Moreau 825] ce Septembre chez Jean Sausonius », <b>1649</b> , 32 p. in-4°, couvrant la période du 23 juillet au 1 <sup>er</sup> septembre 1649. Au moins 4 éd. différentes: deux portant au colophon « A Amsterdam ce Septembre chez Jean Sausonius »; une portant au colophon « A Amsterdam ce Septembre chez Sausonius »; une portant à la p. de titre « Imprimée à Paris, M. DC. XLIX. » (le nom de <i>Stockholm</i> est mal lu et orthographié <i>Stokolin</i> sur les 3 premières)	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée, déclinée en lettres décrivant la politique de Mazarin et écrites de plusieurs villes françaises et capitales européennes (« On n'a rien imprimé ici, depuis quatre mois, de meilleur que le <i>Courrier du</i> <i>temps</i> . Ce sont huit cahiers antimazariniques qui sont fort bons » écrit Guy Patin dans une lettre du 12 août 1649)	4-Lb37-1349 et 4-Lb37-1349 (A, B et C) (4 éd. différentes); 4-Lb37-5248 (78) (et microfiche même cote); Rés. 4-NFG-36 (78); Ars., 8-H-7662 (92); Ars., 8-H-7700 (7); Ars., 8-H-7723 (130); Ars., 8-H-7872 (131); Ars., 8-H-7890 (62); Ars., 4-H-8926 (1 <sup>er</sup> août-1 <sup>er</sup> sept.); Ars., 4-H-13000; Miss, Clair-424 (fol. 215-230); NUMP-2996 (ex. numérisé)

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol	Privileges/statut	Cotes BnF
21	1649/10- 1649/11	<i>Le Courier bordelais,</i> <i>apporant toutes les nouvelles</i> <i>de Bordeaux tant dedans la</i> <i>ville que dehors...</i> par un « écrivain des galeries » du Palais à Paris, d'après Moreau 811 [hebdomadaire : « toutes les semaines jusqu'à ce que Dieu nous fasse la grace de finir cette guerre » ; le sous-titre varie]	Paris [s. n., puis] Jean [Le] Rat, <b>1649</b> , 3 livraisons hebdomadaires de 7 p. in-4° publiées fin octobre[-début novembre] 1649 (prise du Château Trompette, sa capitulation le 18 octobre) ; et au moins une réimpression « A Paris, jouxte la copie imprimée par Jean Le Rat » de la 1 <sup>re</sup> livraison	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée, favorable aux insurgés bordelais	4-Lb37-1379-1381 (livraisons 1-3) (et microfiches mêmes cotes) ; 4-Lb37-1379 (A,1) (réimpression de la 1 <sup>re</sup> livraison) ; Rés. 4-NFG-32 (33) (1 <sup>re</sup> livraison) ; Rés. 4-NFG-36 (81) (2 <sup>e</sup> livraison) ; Rés. 4-NFG-36 (82) (3 <sup>e</sup> livraison) ; Ars., 8-H-7713 (8-10) (livraisons 1-3)
22	1649	<i>Courier extravagant,</i> <i>apportant toutes sortes de</i> <i>nouvelles extravagantes, de</i> <i>toutes sortes de lieux, tant de</i> <i>France que des pays</i> <i>estrangers</i> [pas de périodicité annoncée ; une seule livraison parue ; en prévoit une seconde « si celle-ci est bien reçue »]	Paris, Claude Huot, <b>1649</b> , 11 p. in-4°	Permission annoncée au titre mais non reproduite. Mazarinade assumée, mais diffusant de fausses nouvelles sur un mode humoristique : « Je prends le nom de Courier, parce que je voudrois bien vivre de meneries, & vendre beaucoup d'argent un peu de véritéz estropiées »	4-Lb37-1159 (et microfiche même coté) ; Rés. 4-NFG-25 (95) ; Ars. 4-H-13184 ; Ars., 8-H-7695 (37) ; Ars., 8-H-7700 (9) ; Ars., 8-H-7737 (25)

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privileges/statut	Cotes BnF
23	1649	<i>Le Gazetteur des-intéressé</i> , signé « D. B. » i. e. Savinien de Cyrano de Bergerac d'après H. Carrier, à l'adresse de Jean Brunet, 1649 (au moins 3 éd. différentes), et <i>Suite du Gazetteur des-intéressé</i> , ou <i>Deuxième Suite du Gazetteur des-intéressé</i> , qui n'est pas due à S. de Cyrano de Bergerac, parue à l'adresse de la veuve d'André Musnier, 1649 (au moins 2 éd. différentes). Moreau 1466 ne dévoile pas l'auteur [pas de périodicité annoncée]	Paris, Jean Brunet, <b>1649</b> , 24 p. in-4° (pour <i>Le Gazetteur</i> ; au moins 3 éd. différentes, toutes à l'adresse de J. Brunet [+ une contrefaçon à l'adresse « Sur l'imprimé à Paris. Chez Jean Brunet, et Claude Morlot », 1649, 20 p. in-4°]); Paris, veuve d'André Musnier, <b>1649</b> , 8 p. in-4° (pour la <i>Suite du Gazetteur</i> ... comme pour la <i>Deuxième Suite</i> ...)	Aucun privilège ni permission pour <i>Le Gazetteur</i> . Permission annoncée au titre de la <i>Suite du Gazetteur</i> . ... Mazarinade assumée	Éd. de J. Brunet signée A-F2: 4-Lb37-828 (et microfiche même cote); Rés. 4-NFG-23 (108); Rés. 4-NFG-50 (9); Ars., 8-H-7737 (23); Éd. de J. Brunet signée [J2, B-F2: 4-Lb37-828 (A); Ars., 8-H-7723 (4); Éd. de J. Brunet incomplète en 8 p. avec variante à l'adresse « proche le Palais »: 4-Lb37-828 (B). <i>Deuxième Suite</i> ... à l'adresse de la veuve Musnier: 4-Lb37-830; Ars., 8-H-7770 (118); Ars., 8-H-7671 (45); Ars., 8-H-7737 (24); Ars., 8-H-7740 (21); <i>Suite du Gazetteur</i> ... à l'adresse de la veuve Musnier: 4-Lb37-829; Rés. 4-NFG-23 (109); Ars., 8-H-7671 (44)
24	1649	<i>Recueil de diverses pièces curieuses de ce temps</i> suivi de <i>Second [-Quatrième] recueil des pièces curieuses de ce temps</i> [périodicité irrégulière]	« Sur l'imprimé à Paris. A Rouen, par les imprimeurs de la cour [de parlement, i. e. David Du Petit Val et Jean III Viret] puis (3 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> recueils) chez Jean I Berthelin, <b>1649</b> . Avec permission », 4 livraisons de 56, 80, 96 et 92 p. in-4° [+ contrefaçon du 2 <sup>e</sup> recueil « Jouxte les copies imprimées à Paris et à Rouen. <b>1649</b> », 44-46 p. in-4°]	Permission annoncée au titre mais non reproduite. Réimpression de pièces diverses (harangues, lettres, relations et nouvelles) entre janvier et mars 1649	4-Lb37-18-21; 4-Lb37-19 (A) (contrefaçon); Ars., 4-H-3063 (1-4)
25	1649	<i>Recueil des pièces secrètes de ce temps</i> [périodicité irrégulière; 2 livraisons connues]	[S. l.] <b>1649</b> , 2 livraisons de 84 et 84 p. in-4°	Aucun privilège ni permission. Réimpression de mazarinades diverses. « On comprend qu'il n'y a de secret que dans le titre (Moreau 3053) »	4-Lb37-15-16

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privileges/statut	Cotes BnF
26	1650/04	<i>Le Courrier [sic] burlesque de la guerre de Bourdeaux, apportant ce qui s'est passé de plus secret en la cour du duc d'Espenon, par un auteur anonyme qui se dit « natif du Perigord » ; [se présente comme un périodique s'inspirant des Courrier bordelais (1649-1652)]</i>	[S. l.], 1650, 19 p. in-4° ; rédigé pendant la Semaine sainte (11-16 avril)	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée, satire en vers burlesques dénonçant le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, protégé du cardinal Mazarin	Ye-2417 ; Ars., 8-H-7713 (45) ; Ars., 8-H-7750 (41) ; NUMM-5700872 (ex. numérisé)
27	1650/05/04- 1665/01/31	<i>[Lettre en vers à Son Altesse Mademoiselle de Longueville], par Jean Loret [hebdomadaire]. Connu sous le titre <i>Gazette burlesque</i></i>	[S. l., i. e. Paris.], 1650-1665, feuilles in-fol., manuscrites à l'intention de quelques personnes, puis imprimées à très petit nombre à partir de septembre 1652, en réaction à des éditions furtives faites contre le gré de l'auteur. A partir d'avril 1655, imprimé régulièrement à l'adresse de Charles Chénault ; a aussi été publié en recueil sous le titre <i>La Muze historique</i>	Nouvelles mondaines, en vers burlesques	Fol.-Lc2-20 ( <i>La Muze historique</i> )
28	1650/05/30- 1650/10/15	<i>Le Courrier bordelais</i> [périodicité irrégulière ; le titre varie]	[S. l., mais impr. à Paris.], 1650, au moins 9 livraisons de 8 p. in-4°, publiées de la fin juillet à octobre 1650 et couvrant la période du 30 mai au 15 octobre au moins ; a donné lieu à une réimpression remaniée, sans date (vers 1650), en 11 « courses », sous le titre <i>Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé en Guienne pendant la guerre de Bourdeaux</i> , en 79 p. in-4° + plusieurs contrefaçons	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée	4-Lb37-1653 (8 livraisons) ; Rés. 4-NFG-36 (20, 22, 37, 41, 79-80, 84-85, 88) (9 livraisons)
29	1650/10- 1651/09	<i>La Nouvelle extraordinaire... envoyée à Monseigneur le maréchal de L'Hospital, gouverneur de Paris...</i> [pas de périodicité annoncée ; le titre varie]	« A Paris, chez Guillaume Sasset, imprimeur & libraire ordinaire du Roy, & de Mir. le mareschal de L'Hospital. Avec privilège », 1650-1651, au moins 6 livraisons in-4°, échelonnées de la mi-octobre 1650 (nouvelle de la prise de Mirecourt parvenue à Paris le 14 octobre) à début septembre 1651 (Carrier, II, 147)	Privilège mentionné au titre mais non reproduit. Nouvelles politiques et militaires (dépêches envoyées au maréchal de L'Hospital), favorables au parti gouvernemental	Ars., 8-H-1650 (n° 2, 21 oct. 1650) ; 4-Lb37-1690 (n° 3, 1 <sup>er</sup> /5 déc. 1650) ; 4-Lb37-1692 (n° 5, août 1651)

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privileges/statut	Cotes BnF
30	1651/01	<i>Le Courrier extraordinaire de l'univers, rapportant les véritables &amp; plus secrètes nouvelles de tout ce qui s'est passé aux quatre parties de l'Europe</i> [un seul n° connu]	[S. l.], 1651, 7 p. in-4° ; couvre les 2-26 janvier 1651	Aucun privilège ni permission. Nouvelles diplomatiques, pas d'options partisanses marquées	G-5705 ; G-6945 ; G-6946
31	1651/01	<i>L'Avancoureur [-La seconde partie de l'Avancoureur] pour la délivrance de Messieurs les princes de Condé, Cony et de Longueville</i> [pas de périodicité annoncée]	[S. l.], 1651, 2 livraisons de 6 et 7 p. in-4° (janvier 1651 : n° 1 entre le 10 et le 20 ; n° 2 peu après le 20)	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée, favorable aux princes.	4-Lb37-1727 ; Ars. 8-H-7665 (56-57) ; Ars. 8-H-7689 (5-6) ; Ars. 8-H-7746 (13-14)
32	1651/12/10	<i>Le Courrier bordelais apportant toutes sortes de nouvelles, contenant tout ce qui s'est passé à la faveur de Messieurs les princes</i> [un seul n° connu]	Bordeaux, Jacques Mongiron-Millanges, imprimeur ordinaire du Roi, 1651, 8 p. in-4°, une seule livraison datée 10 décembre 1651	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée, favorable aux princes. Nouvelles politiques	4-Lb37-2068 ; 4-Lb37-1379 (A,2) ; Ars., 8-H-7685 (17)
33	1652/01	<i>Le Courrier general, portant les nouvelles de tout ce qui se passe aujourd'hui dans l'Estat</i> [un seul n° connu]	[S. l., probablement Paris.] 1652, 16 p. in-4°, couvrant la période 15 décembre 1651 - 3 janvier 1652	Aucun privilège ni permission. Se présente comme une feuille délivrant des nouvelles impartiales, destinée aux Parisiens mais révélant les intrigues des partis, de Mazarin principalement	4-Lb37-2160 (et microfiche même cote) ; Ars., 8-H-7667 (19) ; Ars., 8-H-7669 (53) ; Mss., Rothschild Suppl-1246 ; NUMP-2995 (ex. numérisé, incomplet)

N°	Dates	Titres responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privilèges/statut	Cotes BnF
34	1652/01- 1652/02	<i>Le Babillard du temps, en vers burlesques. Racontant tout ce qui s'est fait &amp; passé entre les armées mazarinnes, &amp; celles de Messieurs les Princes. Avec des triolets sur le mesme sujet et Le Second Babillard du temps, racontant tout ce qui s'est fait &amp; passé, entre les armées mazarinnes &amp; celles de Messieurs les Princes. Ensemble les triolets de la ville de Miradoux, rendu à l'obéissance de Monsieur le Prince de Condé</i> [pas de périodicité annoncée ; reprend le titre du <i>Babillard du temps</i> de 1649]	Paris, Jacob Chevalier puis Marignon Jacquet, 1652, 2 livraisons de 8 et 8 p. in-4° ; paraît début 1652 ; le n° 1 mentionne la date du 3 janvier, le n° 2 la prise de Miradoux par Condé (21 février)	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée, favorable aux princes	Ye-1935 (n° 1) ; Ye-4385 (n° 2) ; RES-4-NFG-44 (22) (n° 2)
35	1652/01- 1652/07	<i>Le Courrier bourdelois, apportant toutes sortes de nouvelles</i> [hebdomadaire]	Paris, Salomon de La Fosse ou Claude Le Roy, 1652 ; 17 livraisons de 8 p. in-4° ; [fn février] - 11 juillet 1652 (datées à partir du n° 4)	« Avec permission de Son Altesse Royale » Mazarinade assumée, favorable à Condé, à Conti et au parlement et jurats de Bordeaux. Au n° 16 (28 juin), dénonce les calomnies du <i>Courrier de la Guinée</i> à son encontre	4-Lb37-2768 (n°s 1-6, 8-10, 12-14, 17) ; 4-Lb37-1379 (A,3-16) (n°s 4-17) ; Rés, 4-NFG-39 (18-25 et 76) (n°s 5-9, 12, 14-15, 17) ; Ars., 8-H-7685 (32-42) (n°s 1-4, 7-10, 12-13, 15) ; Ars., 8-H-7734 (61-77) (n° 1-17)
36	1652/04/08.	<i>Le Courrier de la Court, rapportant toutes nouvelles de ce qui c'est [sic] fait &amp; passé de plus memorable &amp; secret depuis le huitième du present mois</i> [un seul n° connu ; promet une suite « si je puis apprendre quelque autre chose »]	Paris, Jean Brunet, 1652, 8 p. in-4°, une livraison datée 8 avril 1652	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée ; récits des victoires des princes	Rés., 4-NFG-39 (31) ; Ars., 8-H-7664 (24) ; Ars., 8-H-7667 (69)

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privileges/statut	Cotes BnF
37	1652/04	<i>Le Premier Courrier des princes apportant toutes les nouvelles, tant de la Cour Royale &amp; d'aillieurs</i> [un seul n° connu, mais s'annonce comme un périodique « que nous te donnerons d'oresnavant à mesure »]	Paris, André Chouqueux, <b>1652</b> , 16 p. in-4°; entre le 4 et le 18 avril (l'armée mazarine a passé la Loire; la cour est toujours à Gien)	« Avec permission de Son Al. Royale », Mazarinade assumée, favorable aux princes.	4-Lb37-2367; Rés. 4-NFG-39 (30); Ars., 8-H-7664 (26)
38	1652/04	<i>Le Courrier de la cour, apportant nouvelles de tout ce qui s'est passé en cour depuis le dixieme de ce mois jusqu'au depart du Roy de la ville de Gien...</i>	Paris, Jacques Le Gentil, <b>1652</b> , 8 p. in-4°, une seule livraison datée de Gien, nouvelles du 10 au 20 avril 1652	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée; nouvelles politiques	4-Lb37-2432; Ars., 8-H-7664 (25); Ars., 8-H-7809 (35)
39	1652/04- 1652/07	<i>Extrait des registres du parlement, contenant tout ce qui s'est passé pour l'esloignement du cardinal Mazarin</i> [extraits successifs sans périodicité]	« A Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du Roy », <b>1652</b> , 2 livraisons de 48 et 15 p. in-4°, couvrant 9 février 1651 - 13 avril 1652 et 25 juin 1652 - 17 juillet 1652	Privilège royal annoncé au titre; extrait des privilèges des imprimeurs & libraires ordinaires du Roi (arrêt de la cour du 24 octobre 1648) reproduit à la fin. Recueil de textes et d'actes constitué par des membres du parlement de Paris et imprimé par les imprimeurs attitrés de celui-ci	BnF, F-23669 (95) (en 32 p.); BM Bordeaux, H-2829 (t. IV) (en 48 et 15 p.)



N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privileges/statut	Cotes BnF
40	1652/05	<i>Journal veritable</i> [le et des-interesse de tout ce qui s'est fait & passé tant à Saint Germain en Laye, qu'à Paris, depuis l'arrivée du roy audit lieu de Saint Germain, jusqu'à présent. Avec la deputation de la noblesse de Normandie & du parlement de Roüen [un seul n° connu ; l'auteur promet un récit toutes les semaines]	Paris, Jacques Le Gentil, <b>1652</b> ; 8 p. in-4° ; couvre la période du 27 avril au 7 mai 1652	Aucun privilège ni permission. Nouvelles politiques au ton modéré	4-Lb37-2487 ; Ars., 8-H-7667 (113) ; Ars., 8-H-7664 (46)
41	1652/05- 1652/08	<i>Le Mercure de la Cour, ou les Conférences secretes du cardinal Mazarin avec ses conseillers &amp; confidens, pour venir à bout de ses entreprises. Dedit aux Parisiens [quasi bimensuel] [le sous-titre varie]</i>	Paris, <b>1652</b> , en 5 parties successives de 16, 16, 32, 31 et 32 p. in-4°, couvrant fin mai - début août 1652	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée, nouvelles politiques favorables aux princes, et hostiles à la fois à Mazarin, à la reine (on accuse le cardinal d'avoir pour devoir de « servir la reine dans sa chambre ») et à Gondi. D'après Carrier, II, 280, « la Fronde n'a produit aucun périodique qui puisse lui être comparé » (véritable œuvre littéraire et bien informée)	4-Lb37-2580 (n°s 1-5 ; le 5 inc.) ; Rés. 4-NFG-47 (1-3) (n°s 2-4) ; Rés. 4-NFG-38 (3) (n° 1) ; Ars., 8-H-7670 (24-28) (n° 1-5) ; Ars., 8-H-7754 (37) (n° 1-5?) ; Ars., 8-H-7667 (62) (n° 5) ; Ars., 8-H-7719 (43) (n° 2) ; Ars., 8-H-7730 (33) (n° 5)
42	1652/06	<i>Courrier extraordinaire apportant les nouvelles de Bordeaux, Bourg, Livourne...</i> [un seul n° connu, mais promet de donner « deux cahiers de temps en temps »]	Paris, Jacob Chevalier, <b>1652</b> , 8 p. in-4°, publié peu après le 8 juin 1652	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée, nouvelles politiques favorables aux princes	Rés. 4-NFG-37 (49)

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol	Privileges/statut	Cotes BnF
43	1652/06	<i>Le Courier de la Guienne, apportant le véritable estat des affaires</i> [un seul n° connu, mais annonce qu'il présentera « souvent ce courtier »]	Paris, Jacob Chevalier, 1652, 8 p. in-4° ; publié fin juin 1652	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée, favorable à l'Ormée, fustigeant les erreurs du <i>Courrier bourgeois</i> , <i>apportant toutes sortes de nouvelles</i> (qui le dénonce comme calomnieux dans son n° 16 du 28 juin)	4-Lb37-2769 ; Ars., 8-H-7685 (43)
44	1652/07	<i>Le Courier de Pontoise, apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est fait &amp; passé à la Cour</i> [un seul n° connu]	Paris, Nicolas Lerrein, 1652, 7 p. in-4° ; publié fin juillet 1652 (Gaston d'Orléans vient d'être nommé lieutenant général de l'État)	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée, favorable aux princes	4-Lb37-2863 ; Rés. 4-NFG-39 (28) ; Z-Fontanieu-165 (17) ; Ars., 8-H-7729 (62)
45	1652/07	<i>Le Premier Courier des princes, apportant toute sorte de nouvelles</i> [un seul n° connu]	Paris, Simon Le Porteur [probable pseud.], 1652, une livraison de 8 p. in-4°, juillet 1652 (Broussel fait prévôt des marchands, en remplacement du maréchal de L'Hospital)	Aucun privilège ni permission. Mazarinade assumée, favorable aux princes	4-Lb37-2842 ; Rés. 4-NFG-39 (27) ; Ars., 8-H-7729 (34)
46	1652/08/23-1652/10/31	<i>Le Journal contenant les nouvelles de ce qui se passe de plus remarquable dans le Royaume...</i> puis <i>Journal contenant ce qui se passe de plus remarquable dans le Royaume...</i> [hebdomadaire, paraissant tous les vendredis ; vendu aussi en recueil compilant les numéros précédents, d'après un avis paru dans le n° 9 du 25 octobre 1652]	Paris, Simon Le Porteur [probable pseud.], 1652, 11 livraisons de 8 p. (n° 1), 16 p. (n° 2-5 et 11) ou 20 p. (n° 6-10), paginées en continu à partir du n° 3 : 130 [i. e. 188] p., in-4°, datées du 23 août au 25/31 octobre 1652	Aucun privilège ni permission. Anecdotes et nouvelles politiques, favorables aux princes et hostiles au parlement de Paris	4-Lb37-3178 ; Rés. 4-NFG-37 (14) (30 août) ; Rés. 4-NFG-37 (1) (6 sept.) ; Ars., 8-H-7667 (9-18) (du 23 août au 31 oct. 1652 [mq 6/13 sept.]) ; Ars., 8-H-7712 (58-61 ; 63 ; 67-69) (du 6 sept. au 25 oct. 1652) ; Ars., 8-H-7825 (39) (11 oct. 1652) ; Ars., 8-H-7826 (31) (30 août 1652) ; NUMP-7651 (30 août 1652) (ex. numérisé)

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privilèges/statut	Cotes BnF
47	1652/08	<i>Journal de tout ce qui s'est [sic] passé par tout le royaume de France...</i> [un seul n° connu] [considéré à tort par Moreau 1740 comme la 6 <sup>e</sup> pièce du <i>Journal contenant les nouvelles de ce qui se passe...</i> ]	Paris, « Simon de La Montagne, rue de la Sorbonne, à la Parelle » [pseud.], 1652, 7 p. in-4°, couvrant du 23 au 29 août 1652	Aucun privilège ni permission. Nouvelles politiques, pas de position partisane affirmée	4-Lb37-3108
48	1652/08/25- 1652/10	<i>Le Parlement burlesque de Pontoise, contenant les noms de tous les présidens &amp; conseillers renégats qui composent ledit parlement suivi de La Véritable suite du Parlement burlesque de Pontoise...</i> puis <i>La troisième [-quatrième] partie du Parlement burlesque de Pontoise...</i>	[S. l.] puis (4 <sup>e</sup> partie) Paris, Veuve Jean I Guillemot, 1652; 4 livraisons de 8, 7, 7 et 6 p. in-4°; les suites sont toujours publiées en réponses à des contestations : <i>La Véritable suite</i> [2 <sup>e</sup> partie] répond à la <i>Suite du Parlement burlesque de Pontoise</i> ; la 3 <sup>e</sup> partie répond à <i>L'Anti-burlesque du sieur D. L. R. (Réponse au Parlement burlesque de Pontoise, du Sr D. L. R. parisien)</i> ; la 4 <sup>e</sup> partie répond au <i>Parlement burlesque de Paris</i>	Aucun privilège ni permission. Nouvelles politiques en vers burlesques, satire violente contre <i>les présidens et conseillers renégats</i> qui composent le parlement royaliste	Ye-3843 (1 <sup>re</sup> partie); Ye-4755 (2 <sup>e</sup> partie); Ye-4708 (3 <sup>e</sup> partie)
49	1652/08/25- 1652/10/19	<i>La Gazette du temps. En vers burlesques par Jean Loret</i> [hebdomadaire] Édition furtive, faite contre le gré de l'auteur et dans le désordre, de certaines <i>Lettre[s] à Son Altesse Mademoiselle de Longueville</i>	Paris, 1652, in-4° à 2 col., 10 lettres publiées du 25 août au 19 octobre 1652, 12, 7, 6, 6, ?, 6, 8, 6, 6 p. in-4° + contrefaçon en caractères italiques., 2 livraisons numérotées 5 et 6, 10-[1] et 8 p. in-4° à 2 col.	Aucun privilège ni permission. Nouvelles mondaines en vers, mêlant événements graves, plaisants et faits divers	4-Lc2-13 (n° 1-4 et 6-7); 4-Lc2-15 (n° 9-10); Ye-2929 (n° 1 seul); Ye-3456 (bis) (n° 1 seul); Rés. 4-NFG-44 (3-5 et 8) (n° 1, 3-4, 8); Ars., 8-H-7712 (82-84) (n° 3-5); Ars., 8-H-7825 (32) (n° 3). Éd. en caractères italiques : 4-Lc2-14 (n° 5-6); Rés. 4-NFG-44 (6-7) (n° 5-6)

N°	Dates	Titres, responsables / fondateurs, périodicité	Lieux de publ., libraires, dates, vol.	Privilèges/statut	Cotes BnF
50	1652/09/05- 1652/10/11	<i>Histoire journalière</i> attribuée par Moreau 1646 à Charles Robinet de Saint-Jean (1608?-1698), historiographe du Roi, un des rédacteurs de la <i>Gazette</i> de Théophraste Renaudot ; l'auteur est en fait l'abbé Jacques Gaudin, à qui Mazarin, « indisposé envers Renaudot qu'il jugeait trop râle », a confié la rédaction de ce nouveau périodique gouvernemental (Carrier, II, 281-284) [prévu hebdomadaire, paraît en fait irrégulièrement]	Compiègne puis Pontoise, Julien II Courant [imprimeur-libraire de Rouen devenu imprimeur ordinaire du Roi (suivant la Cour) par lettres patentes du 7 septembre 1652], dernière livraison imprimée à Paris par Alexandre Lesselin avec privilège royal, <b>1652</b> , 5 livraisons connues de 12, 16, 15, 12 et 12 p. in-4°, datés du 5 septembre au 29 octobre 1652	Aucun privilège ni permission sur les n <sup>os</sup> 1-4. Nouvelles de Paris et de l'étranger. Exprime la position de la Cour, à l'encontre du parlement et du prince de Condé, accusé de vouloir s'allier avec les puissances étrangères. Seul périodique « mazarin » qui ait vu le jour pendant la Fronde (Carrier, II, 284)	Résac 4-Lb37-3050 (et microfiche même cote) (n° 1) ; Rés. Z. Thoisy-346 (fol. 13, 15-16) (n <sup>os</sup> 2-4)
51	1652/10/19	<i>La Gazette nouvelle. En vers burlesques. Depuis l'arrivée du Roy en sa bonne ville de Paris. Première Sepmaine.</i> [hebdomadaire, seul paru]. Imitation de la <i>Gazette du temps. En vers burlesques</i> Reprend le texte de la 42 <sup>e</sup> lettre de Jean Loret, d'après Moreau 1472	Paris, Claude Le Roy, <b>1652</b> ; 8 p. in-4° [+ contrefaçon sous le titre <i>La Nouvelle Gazette du temps, en vers burlesques</i> , Paris, datée 19 octobre 1652]	Aucun privilège ni permission.	Rés. 4-NFG-44 (2)
HS	s.d.	<i>La Gazette enrhumée</i> [se présente comme un périodique, mais seul n° connu]	[Paris, s.d., vers 1651-1655], 4 p. in-4°	Fantaisie allégorique sur l'offensive de l'hiver ; clin d'œil à une <i>Nouvelle gazette enrhumée avec les remèdes pour le rhume</i> parue s.l.n.d. en 1637	Y2-2678 ; Ars., 8-H-7840 (24) ; NUMM-5833660 (ex. numérisé)